

Bulletin Municipal

MALIGNY



Le tour auto 2014 a traversé
notre village, en avril.



LE MOT DU MAIRE

Le nouveau conseil municipal est en place depuis quelques semaines. Partiellement renouvelé (cinq nouveaux conseillers) et après un court temps d'adaptation, nous nous sommes répartis la tâche dans les différentes commissions en fonction des compétences et des intérêts de chacun. Durant cette mandature nous aurons à gérer des dossiers difficiles et à faire face aux nombreuses réformes en cours ou à venir.

Les premiers sujets à l'ordre du jour ont été la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le projet d'extension de l'école pour regrouper toutes les classes sur un même site. Sur chacun de ces dossiers, il a fallu d'abord être à l'écoute des différents partenaires (parents, enseignants, personnel d'encadrement, Education Nationale...etc.) pour proposer des solutions donnant satisfaction à la plus large majorité mais aussi restant dans les capacités financières de notre collectivité. Aujourd'hui, les subventions se raréfient, les dotations de l'Etat sont en baisse et nous ne pouvons plus compter que sur nos propres moyens.

Dans le même temps, nous sommes et seront confrontés à de nombreuses réformes. La première, à compter du 1^{er} janvier, a été la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein avec celle de Chablis pour créer la Communauté de Communes du Pays Chablisien. Les discussions n'ont pas toujours été faciles et pour l'instant nous n'avons pas l'impression que ce mariage soit une source de progrès pour nos administrés.

La seconde, arrivera fin 2015 avec l'élection des conseillers territoriaux et la disparition de notre canton pour laisser place à un nouveau territoire allant de Rouvray à Guillon. Elle sera accompagnée de la fusion de la région Bourgogne avec celle de Franche-Comté. Je ne suis pas convaincu que ces regroupements soient source d'économie. Par contre je suis persuadé qu'ils marquent la fin de la proximité entre l' élu et l'électeur. Après de nombreuses lois sur la décentralisation, nous assistons à un mouvement inverse avec le risque de faire des élus des professionnels de la politique.

Enfin, la dernière n'est pas encore bien définie mais fait l'objet de discussions au niveau des parlementaires. Il s'agit de n'avoir plus que des communes d'au minimum 2 000 habitants voire même 5 000. La raison avancée est qu'une petite commune n'a pas les ressources suffisantes pour assurer les équipements nécessaires à ses concitoyens.

Certes, notre pays a besoin de profondes réformes pour répondre aux enjeux de demain. Mais prenons garde de ne pas détruire ce qui a bien fonctionné jusqu'à ce jour. Prenons garde de ne pas tuer le monde rural et de décourager ceux qui acceptent encore de prendre des responsabilités pour le bien commun.

C'est à ces profondes mutations que devra faire face la nouvelle équipe municipale. Je ne doute pas qu'elle saura défendre au mieux les intérêts de notre village et de notre territoire.

Gérard ARNOUTS

ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014

Le 23 mars dernier vous avez renouvelé le conseil municipal. Dix conseillers sortants se présentant à nouveau à ce suffrage, 5 nouveaux candidats nous ont rejoints

Pour cette élection, nous avons 548 inscrits sur nos listes électorales.

334 personnes ont voté et nous avons enregistré 308 suffrages exprimés soit 56,20 % des inscrits. Sans doute la présence d'une seule liste a influé sur cette faible participation.

Les résultats obtenus sont les suivants :

• ARNOUITS Gérard :	268 voix
• BARBE Maurice :	282 voix
• NOLET Luc :	282 voix
• SAVARY Olivier :	270 voix
• SODOYER Thierry :	272 voix
• BROUIN Danièle :	279 voix
• CORBERON Thierry :	293 voix
• DI BLAS Bruno :	265 voix
• DUCHET Xavier :	295 voix
• GAUTHIER Damien :	283 voix
• LOROT DENIS :	274 voix
• PHILIPPE ép. CHAMON :	279 voix
• RATTE Xavier :	277 voix
• TURCIN François :	283 voix
• VALLEE ép. HOUEL :	278 voix

Les résultats obtenus varient de 96 % des suffrages exprimés pour le candidat ayant obtenu le plus de voix à 87 % pour le dernier élu. Sans doute une preuve de la confiance que nous témoignent ceux qui se sont exprimés. A nous de ne pas les décevoir.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections, le conseil municipal a été installé et les commissions municipales constituées.

Gérard ARNOUITS a été élu maire par 14 voix sur 15.

Maurice BARBE, Luc NOLET, Olivier SAVARY ont été élus adjoint avec 13 voix sur 15 ainsi que Philippe SODOYER avec 14 voix.

Les élus ont décidé la mise en place de 6 commissions composées comme suit :

- **Commission voirie** : BARBE Maurice (responsable), TURCIN François, BROUIN Danièle, LOROT Denis, NOLET Luc
- **Commission Bâtiments et travaux** : SAVARY Olivier (responsable), DUCHET Xavier, DI BLAS Bruno, RATTE Xavier, GAUTHIER Damien
- **Commission environnement** : SODOYER Philippe (responsable), BROUIN Danièle, HOUEL Lénia, CHAMON Florence, CORBERON Thierry, RATTE Xavier
- **Commission communication et manifestations** : NOLET Luc (responsable), DUCHET Xavier, SODOYER Philippe, TURCIN François
- **Commission des finances et budget** : ARNOUITS Gérard, BARBE Maurice, NOLET Luc, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe
- **Commission du personnel** : ARNOUITS Gérard, BARBE Maurice, NOLET Luc, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe

Ce dispositif est complété par une **commission d'appel d'offres** composée de 3 titulaires (BARBE Maurice, SAVARY Olivier, GAUTHIER Damien) et 3 suppléants (DI BLAS Bruno, NOLET Luc, SODOYER Philippe).

Le maire est membre de droit de chaque commission.

Il a été également procédé à la nomination des délégués au **comité communal d'action sociale (CCAS)**. Il est composé de 5 membres élus (CORBERON Thierry, HOUEL Lénia, TURCIN François, BARBE Maurice, BROUIN Danièle) et 5 membres non élus (FANTIN Chantal, BONNET Mireille, SOWINSKI Jeannine, POULLET Marie Claude, BERNAGE Nadine). Le CCAS est présidé par le maire.

Enfin, nous avons désigné les délégués aux différentes instances intercommunales à savoir :

- **Communauté de Communes du Pays Chablisien** : ARNOUITS Gérard, BARBE Maurice, NOLET Luc
- **SIVU du Moulin des Fées** : Titulaires : ARNOUITS Gérard, RATTE Xavier

Suppléants : SAVARY Olivier, SODOYER Philippe

- **Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) :** Titulaires : ARNOUITS Gérard et DI BLAS Bruno Suppléants : CHAMON Florence, DUCHET Xavier
- **Syndicat d'assainissement de la Garenne :** Titulaires : ARNOUITS Gérard, BARBE Maurice Suppléants : LOROT Denis, GAUTHIER Damien
- **Syndicat départemental d'Energies de l'Yonne :** Titulaire : NOLET Luc Suppléant : DUCHET Xavier
- **Syndicat du bassin du Serein :** Titulaire : CORBERON Thierry Suppléant : SODOYER Philippe
- **Syndicat du collège de Chablis :** Titulaires : ARNOUITS Gérard, DI BLAS Bruno

Suppléants : LOROT Denis, GAUTHIER Damien

BUDGET PRIMITIF 2014

Le compte administratif 2013 fait ressortir un total des dépenses de 1 151 477,98 € se décomposant en 568 602,21 € en fonctionnement et 532 875,77 € en investissement. Nos prévisions budgétaires pour 2013 étaient de 1 340 569 € soit 189 902 € supérieures à nos dépenses réalisées. Les recettes, quant à elles, se sont élevées à 1 403 288,31 € avec 870 412,54 € en fonctionnement et 339 569,56 € en investissement. Au bilan, nous enregistrons un excédent de 301 810,33 € en fonctionnement et un déficit de 193 306,21 € en investissement soit un résultat net positif de 108 504,12 € soit environ 9,50% de notre budget global. Il faut noter qu'il nous reste 69 737 € de subventions à percevoir au titre des travaux 2013 ce qui ramène le résultat réel à 178 241 € (236 685,50 € en 2012 et 214 768,12 € en 2011).

Cette situation satisfaisante ne doit pas pour autant nous faire baisser la garde et il convient de continuer la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement tout en continuant notre politique d'investissement.

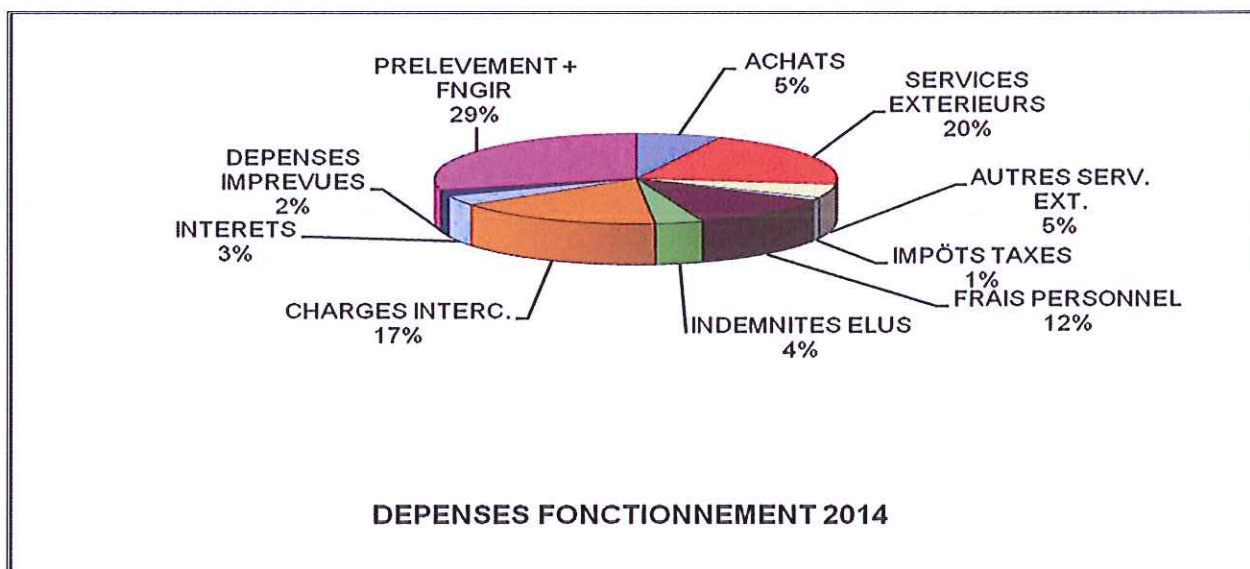
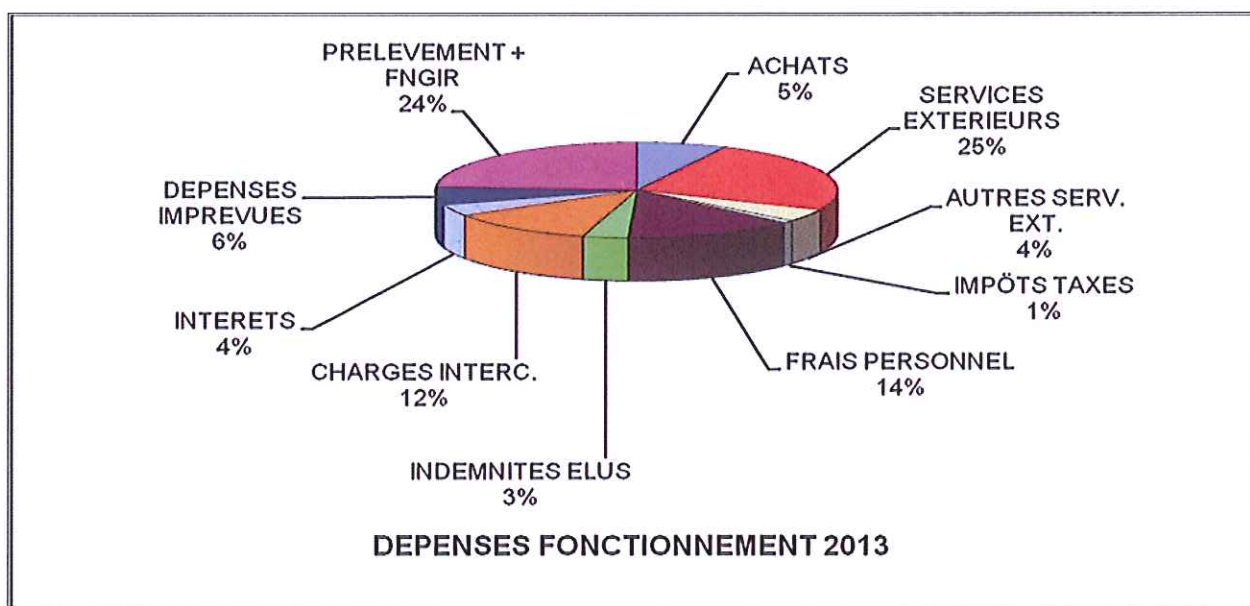
Le budget primitif 2014 s'élève à 2 123 306 € soit une forte augmentation par rapport à 2013 (1 340 569 €) en raison d'une inscription budgétaire de 1 000 000 € en investissement pour l'extension du groupe scolaire. Il se décompose en 813 022 € en section de fonctionnement (822 605 € en 2013) et 1 310 284 € en section d'investissements (522 875 € en 2013).

Vous trouverez ci-dessous le tableau des dépenses par chapitres. Les plus grosses variations apparaissent aux chapitres 61, 65 et 023. Au chapitre 022, nous avons prévu 17 374 € pour faire face à toute situation imprévue mais généralement ces sommes ne sont pas utilisées. Au chapitre 023, l'excédent 2013, nous permet de dégager une somme conséquente pour l'inscrire en investissement et ainsi éviter un recours trop important à l'emprunt.

DEPENSES REGROUPEES PAR CHAPITRES

DEPENSES	B.P.2010	B.P. 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
60 : Achats	43 900 €	58 100 €	58 300 €	59 450 €	55 700 €
61 : Services extérieurs	200 000 €	269 000 €	222 000 €	202 541 €	164 500 €
62 : Autres services ext.	23 200 €	23 960 €	24 700 €	34 400 €	39 330 €
63 : Taxes	7 600 €	7 500 €	7 500 €	7 600 €	8 050 €
64 : Frais de personnel	111 000 €	108 400 €	108 000 €	113 300 €	95 500 €
65 : Participations intercom.	80 732 €	81 892 €	83 022 €	97 547 €	135 898 €
65 : Indemnités des élus	25 300 €	28 300 €	29 100 €	29 500 €	31 200 €
66 : Intérêts des emprunts	38 000 €	30 000 €	31 000 €	32 000 €	29 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	38 780 €	32 900 €	32 597 €	45 000 €	17 374 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	150 469 €	146 801 €	236 778 €	144 865 €	185 000 €
73923 : FNGIR		50 876 €	50 876 €	51 302 €	51 470 €
TOTAL	718 621 €	780 583 €	883 873 €	822 605 €	813 022 €

Au chapitre 61, la diminution provient des restrictions budgétaires sur la voirie. Au chapitre 65, la hausse est liée à la nouvelle charge pour le paiement du contingent incendie au SDIS. Enfin au chapitre des indemnités des élus, la hausse est due au choix d'avoir 4 adjoints au lieu de trois précédemment.



La comparaison de ces deux tableaux montre une certaine stabilité de nos dépenses voire une tendance à la baisse pour les services extérieurs, les frais de personnel, les intérêts des emprunts et les dépenses imprévues.

Pour les recettes de fonctionnement, nous enregistrons de plus grandes variations résultant de la mise en place de la réforme fiscale pour les collectivités locales en 2011. Elle a entraîné un important changement des taux et des sommes perçues par les collectivités. En dehors de ce changement imposé par l'Etat, vous pouvez constater que le conseil municipal n'a jamais voté d'augmentation des taux depuis 2008.

TAUX D'IMPOSITION MALIGNY

TAXES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
T.H.	9,72%	9,72%	9,72%	17,83%	17,83%	17,83%	17,83%
F.B.	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%
F.N.B.	24,41%	24,41%	24,41%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
T.P.	10,72%	10,72%	CFE	20,48%	20,48%	20,48%	20,48%

Pour les impôts directs, malgré le maintien des taux communaux, les bases ont augmenté et notamment celles des fonciers bâti et non bâti. Par contre, les bases de la contribution foncière des entreprises sont en baisse.

Bases	Bases 2013	Bases 2014	Taux	Produits 2014
Taxe d'habitation	859 800 €	877 100 €	17,83%	156 387 €
Foncier bâti	622 300 €	639 300 €	15%	95 895 €
Foncier non bâti	312 800 €	315 700 €	25,59%	80 788 €
CFE	87 700 €	84 300 €	20,48%	17 265 €
			Total	350 335 €

RECETTES REGROUPEES PAR CHAPITRES

RECETTES	B.P. 2010	B.P. 2011	B.P. 2012	BP 2013	BP 2014
02 : Produits antérieurs	135 487 €	133 815 €	214 768 €	144 267 €	108 504 €
70 : Produits des services	10 000 €	9 000 €	12 700 €	12 200 €	13 186 €
73 : Contributions directes	228 744 €	327 251 €	346 362 €	392 266 €	364 159 €
73 : Autres contributions	90 246 €	92 226 €	98 068 €	101 832 €	106 832 €
74 : Participations de l'Etat	175 063 €	168 291 €	154 986 €	122 039 €	162 340 €
75 : Locations diverses	61 300 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	56 000 €
77 : Produits exceptionnels	17 780 €	0 €	6 989 €	0 €	2 000 €
TOTAL	718 620 €	780 583 €	883 873 €	822 605 €	813 022 €

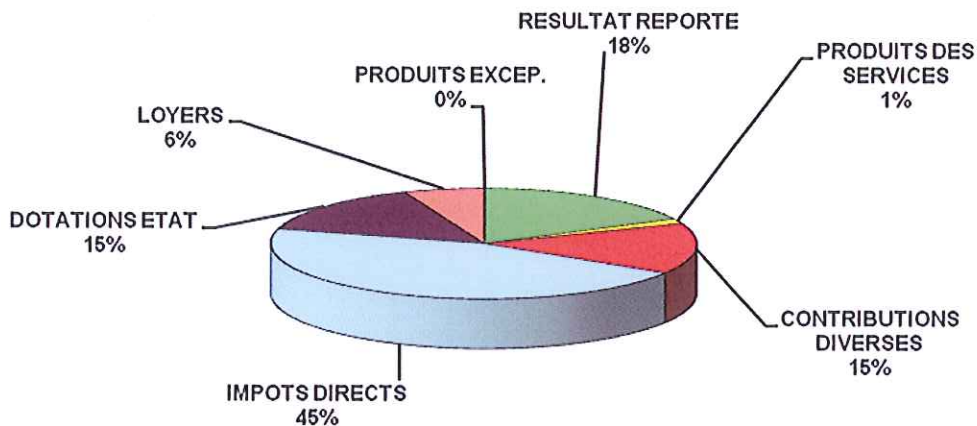
Les contributions directes sont prévues à hauteur de 350 335 € auxquels il convient d'ajouter les recettes de la CVAE, des taxes sur les surfaces commerciales et les stations radio électriques. Il faut rappeler que notre commune ayant des revenus supérieurs à la moyenne nationale des communes de notre importance, nous devons reverser à l'Etat 51 470 € au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) au titre de la solidarité avec les communes les plus pauvres.

Par contre les participations de l'Etat, qui avaient déjà baissé en 2012, puis en 2013, enregistreront une nouvelle baisse en 2014.

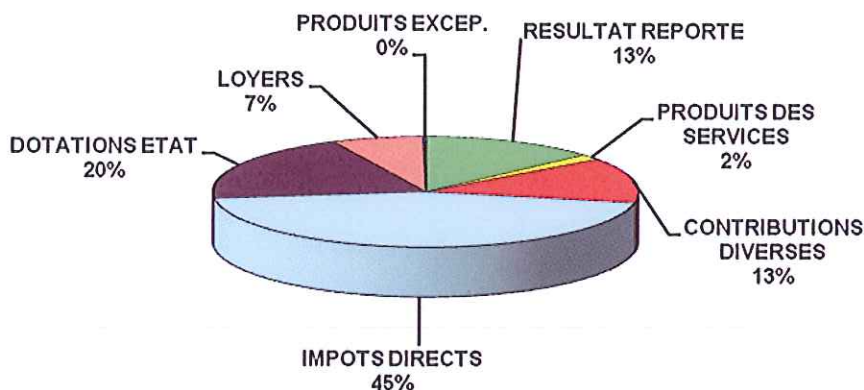
Les autres contributions (chapitre 73) correspondent à la taxe sur les pylônes (91 314 €) et les droits de mutation (12 000 €) d'un montant toujours faible en raison d'un marché immobilier peu porteur. Ils étaient de 25 228 € en 2007.

Si nous additionnons les chapitres 73 et 74, nos recettes passent de 616 137 € à 633 331 € soit une augmentation de 2,79 %.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2013



RECETTES FONCTIONNEMENT 2014



A travers ces 2 tableaux, nous constatons que la part des impôts directs reste stable.

NOS INVESTISSEMENTS 2013

		DEPENSES BP 2013	DEPENSES BP 2013	RECETTES 2014				
				Réserves	FC TVA	TLE	Subventions	Caution
				1068	10222	10223	1313	165
001	Résultat reporté	263 463,43 €	263 463,43 €	263 463,43 €	16 217,00 €	1 095,13 €	0,00 €	0,00 €
1641	Remboursement prêts	82 000,00 €	81 380,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Remboursement Caution	1 000,57 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	949,00 €
2111	Achat terrain CAYZAC	1 500,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2135	Archives+Matériel tracteur	20 000,00 €	11 322,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2156	Hangar, extincteurs	0,00 €	2 078,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	Conteneurs	0,00 €	1 560,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	Guirlandes	0,00 €	3 300,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	Hangar, mezzanine, rayonnage	15 000,00 €	15 822,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2184	Achat 10 tables	0,00 €	3 681,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Mairie, peinture	0,00 €	9 168,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Terrain pétanque, éclairage	0,00 €	5 316,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Voirie	95 000,00 €	103 095,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 664,00 €	0,00 €
2313	Construction hangar	40 000,00 €	30 984,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 681,00 €	0,00 €
2313	Brovadan (solde subvention)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 500,00 €	0,00 €
	Total	517 964,00 €	532 875,77 €	263 463,43 €	16 217,00 €	1 095,13 €	57 845,00 €	949,00 €
				Total recettes 14			339 569,56 €	

SUBVENTIONS RESTANT A PERCEVOIR

HANGAR	sub.	acompte 11/12	acompte 13	solde
Sub.CG	45 363,00	0,00	22 681,00	22 682,00
Cont.canton	15 068,00	3 013,00	0,00	12 055,00
D.E.T.R.	50 000,00	15 000,00	0,00	35 000,00
Total	110 431,00	18 013,00	22 681,00	69 737,00

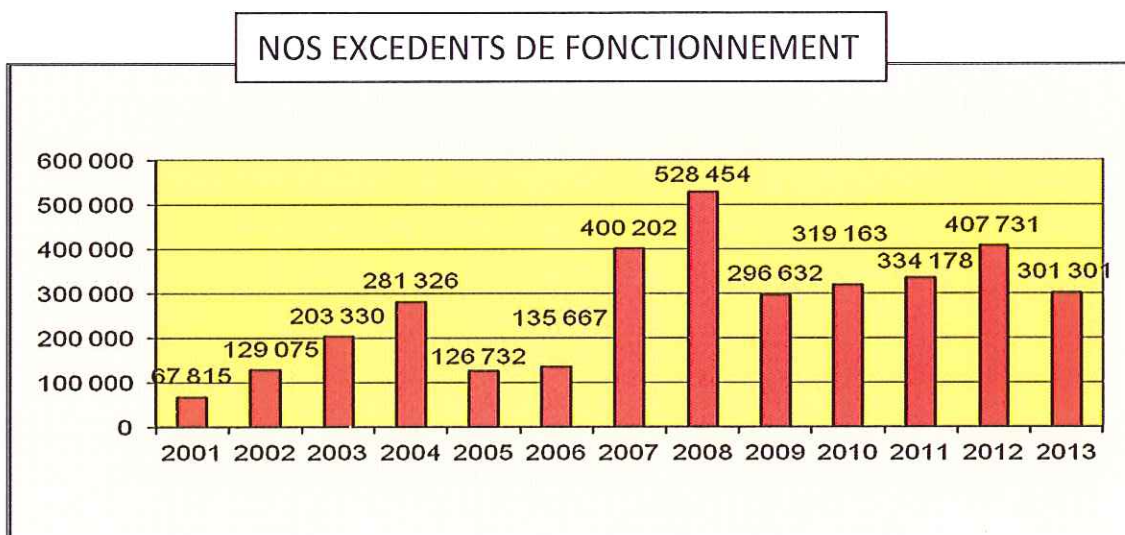
En 2013, nous avons essentiellement terminé des opérations engagées en 2012 (hangar, matériel pour le tracteur et éclairage du terrain de boules). Pour le reste, il s'agit de l'achat de matériel, de la création d'une salle d'archives et de la rénovation des peintures de l'ensemble de la mairie.

NOS INVESTISSEMENTS 2013

	DEPENSES BP 2013	DEPENSES BP 2014	RECETTES 2014					
			Réserves	Autofinanc	FC TVA	Subventions	Emp.	Caution
			1068	021	10222	1313	1641	165
Résultat reporté	263 463,43 €	193 306,21 €	193 306,21 €	185 000 €	61 740 €	0 €	0 €	0,00 €
Remboursement prêts	82 000,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Remboursement Caution	1 000,57 €	1 000,79 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500,79 €
Acquisition Lamblin	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
lame matériel volé	11 100,00 €	8 977,00 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Matériel hangar	15 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Construction groupe scolaire	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0 €	0 €	300 000 €	500 000 €	0,00 €
Construction hangar	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €	69 737 €	0 €	0,00 €
Achat terrain CAYZAC	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Voirie	109 400,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Total dépenses 2012/2013	540 464,00 €	1 310 284,00 €	193 306,21 €	185 000 €	61 740 €	369 737 €	500 000 €	500,79 €
Total recettes						1 310 284,00 €		

Pour 2014, vous constaterez une diminution du remboursement de nos prêts en raison de la fin de certains emprunts. L'essentiel de ce budget d'investissement est consacré à l'extension du groupe scolaire bien que les travaux ne débiteront qu'en fin d'année. Le recours à l'emprunt ne devrait donc intervenir qu'en 2015. Les programmes teintés en jaune sont achevés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos excédents de fonctionnement depuis 2001. Ils sont assez stables depuis 2009, à hauteur d'environ 300 000 €. Les creux et les pics entre 2005 et 2008 correspondent à la période des travaux dans l'espace Lafarge et au décalage entre le financement des travaux et le versement des subventions.



Enfin, il a fallu se pencher sur l'aspect extérieur du bâtiment et sur les matériaux utilisés. Notre choix s'est porté sur une construction avec ossature et bardage bois ainsi que des toitures végétalisées. L'avantage de cette solution est une plus grande rapidité dans la construction et surtout une plus grande efficacité dans l'isolation.



A ce jour, nous avons déposé le permis de construire. L'appel d'offres devrait avoir lieu en septembre et les travaux pourraient démarrer avant la fin de l'année pour une durée de 16 mois. Nous serons opérationnels pour la rentrée de septembre 2016.

Le coût de l'opération, honoraires et frais divers compris, est de 1 155 057 € HT.

Depuis 2012, le Conseil Général ne subventionne plus ce genre d'investissement. Les fonds d'équipement européens (FEADER) ne devraient pas être reconduits en 2014. Nous ne pouvons espérer, au mieux, qu'une subvention de 40% au titre de l'Etat (DETR) soit 462 022 €. Les excédents de notre budget 2013 et les économies réalisées sur 2014 nous permettent de dégager 293 035 € de fonds propres. L'équilibre de l'opération sera assuré par un emprunt de 400 000 €. La diminution des charges de fonctionnement (au niveau du transport scolaire, des abonnements multiples, des frais de personnel) devrait générer une économie équivalente à l'annuité d'emprunt.

Nous espérons que cet investissement permettra de meilleures conditions d'accueil pour les élèves, une meilleure coopération de l'équipe enseignante et plus de facilité pour les parents.

BATIMENT

Comme vous avez pu le lire, dans le domaine des bâtiments, le sujet le plus important est l'extension du groupe scolaire. Toutefois, la commune étant propriétaire de plusieurs immeubles, nous avons budgété 50 000 € pour leur entretien.



Le hangar communal étant achevé, nous avons libéré la grange située rue des Maisons Rouges. Elle a été vendue, pour 10 000 € (estimation des Domaines) à un jeune habitant de Maligny pour y installer son entreprise de montage de pneus. Nous lui souhaitons un vif succès dans la réalisation de son projet.

L'ancien entrepôt de la société Lamblin étant en vente, la commune a fait valoir son droit de préemption et l'a acquis pour la somme de 25 000 € plus 5 000 € pour l'agence immobilière l'ayant mis en vente. Nous avons obtenu une subvention du Conseil Général de 7 500 €. Ce bâtiment, d'une surface de 650 m², après quelques travaux, devrait permettre de stocker tout le matériel de la commune ou des associations actuellement dispersé sous la halle ou dans la grange rue Lafarge. Il permet également à la commune de bénéficier d'une unité foncière intéressante, en plein cœur du village, entre la rue de Bourgogne et la rue des Ecoles.



Enfin, nous avons demandé, au service des Domaines, une estimation de la valeur de l'école maternelle, située dans la Grande Rue. Après l'achèvement de l'extension du groupe scolaire, nous envisageons soit la vente de cette propriété, soit l'installation d'activités commerciales dans les locaux. A suivre.

Plusieurs personnes se plaignant fréquemment de l'acoustique dans le caveau, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée pour améliorer la situation. Nous avons constaté un léger mieux mais la pose de panneaux en plafond détériore un peu l'esthétique de cette salle. Le coût de l'opération s'est élevé à 2 882 €.

La toiture du lavoir, recouverte de mousse, a nécessité un sérieux démoussage. Il a été réalisé par l'entreprise DOMBRY pour un montant de 5 875 €.

VOIRIE

A l'élaboration d'un budget, il convient de faire des choix en fonction des urgences. Depuis plusieurs années nous consacrons entre 100 et 150 000 € par an pour la voirie. Nos diverses rues étant dans un état correct, nous avons opté pour une diminution conséquente de cette part du budget pour favoriser celle des bâtiments avec l'extension du groupe scolaire. La part consacrée à la voirie passe de 145 000 € en 2013 à 45 000 € en 2014 (30 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement).



Sur 2014, nous avons achevé une partie des trottoirs rue de la Margotte pour un montant de 16 190 €. A la création du lotissement Brennus, pour éviter les dégradations lors de la construction des pavillons, nous n'avions pas réalisé les trottoirs devant les lots réservés aux constructions individuelles. Il convenait d'achever ce travail. Quelques arbres seront plantés à l'automne.

Sur la Grande Rue, face au terrain de tennis, nous rencontrons quelques difficultés avec les poids-lourds qui mordaient l'accotement pour minimiser l'effet du dos d'âne. Afin de mettre fin à cette situation, nous avons installé des glissières de sécurité de chaque côté de la voie. Cet équipement, réalisé par les employés de la communauté de communes nous a coûté 3 389 €.



Nous avons également programmé, pour le mois de septembre la réfection des rues du Petit Cotât et du Grand Cotât, entre la Grande Rue et la rue du Moulin. Coût prévisionnel de l'opération 17 772 € bénéficiant d'une subvention de 3 554 € du Conseil Général au titre de la modernisation de la voirie.

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, une nouvelle voie a été ouverte autour de l'école pour en sécuriser les abords et éviter les stationnements

intempestifs dans la rue des Coteaux Fleuris. Cette opération a été précédée de l'achat d'une parcelle à Monsieur CAYZAC suivi d'un échange avec Mademoiselle BONOTTE. Elle a été dénommée rue FRECHET, du nom d'un mathématicien originaire de Maligny. Vous trouverez son histoire dans les pages suivantes.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le 26 juin, la commission environnement a parcouru le village pour procéder au classement des inscrits au concours des maisons fleuries qui compte 2 catégories : maison avec jardin et balcon ou façade. Un nombre de points est attribué à partir de critères définis par la commission. Les résultats sont les suivants :

Maison avec jardin :

- 1^{er} FANTIN Michel 19 points
- 2^{ème} SAUVAGEOT Michel 16 points
- 3^{ème} MILLET J./ Hautbois J.M. 15 points
- 4^{ème} LOCHOW Andrée 14 points
- 5^{ème} GANTHIER André 11 points

Balcon ou façade :

- 1^{er} VIEIRA RODRIGUES José 18 points
- 2^{ème} DUBOIS Bernard 15 points
- 3^{ème} DAUVISSAT Serge 14 points
- 4^{ème} RILLIOT Hubert 11 points

Avec nos félicitations et nos remerciements à tous les participants.

Pour l'année prochaine, nous réfléchissons à un autre système car le nombre d'inscrits va en diminuant alors que de plus en plus de maisons sont joliment fleuries.

EQUIPE ENSEIGNANTE

A la rentrée de septembre, les élèves retrouveront une nouvelle équipe d'enseignants. En effet, quatre de nos cinq enseignants ont demandé leur mutation et l'ont obtenue. Seule l'institutrice des CP-CE1 reste à son poste. C'est avec un petit pincement au cœur que nous avons enregistré le départ de certains.

Mariette LORNE sera remplacée par Justine RIBEIRO, Romain GONDY par Perrine BISSONNET pour la classe de CE, Gersande SELTANE par Catherine JOUSSEAU pour la classe de CM et la direction de l'école. A Lignorelles le poste sera occupé par Nathalie ANDRE, et Marie GAUVIN conservera son poste avec les CP-CE1.

Nous espérons que le regroupement de toutes les classes permettra une meilleure cohésion de l'équipe enseignante et par la même une plus grande longévité dans les postes.

D'autre part, Patrick LIMOUSIN, notre chauffeur de car, nous a quittés pour des raisons familiales. Il était apprécié des enfants et avait donné entière satisfaction aux parents en raison de sa gentillesse, de sa disponibilité et de sa conduite très souple.

Il a fallu lui trouver un remplaçant. Nous étions loin de penser que l'exercice était si difficile. Nos tentatives de recrutement par le bouche à oreille se sont avérées infructueuses. Nous avons alors fait appel à Pôle Emploi. Pas une seule réponse à notre annonce. En désespoir de cause, nous nous sommes adressés à une société d'intérim (Adecco). Dans les 48 h, nous avons obtenu une offre satisfaisante. Notre nouveau salarié, Sofiane Kaddous a été chauffeur aux Rapides de Bourgogne et chez les cars Cresson. Il prendra ses fonctions le 25 août.

POMPIERS

Plusieurs changements sont prévus au sein de notre corps de sapeurs pompiers.

En premier lieu, notre chef de corps, l'adjudant chef Serge BLONDEAU, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 24 juillet. Après 23 ans au service de la commune et de ses habitants, il a souhaité passer le relais. Malgré son caractère entier, il a montré un dévouement total et a su maintenir notre CPI à un bon niveau de compétence. Toujours disponible et toujours prêt à rendre service, il aura marqué la vie de notre CPI et contribué à son évolution. Nous tenons à lui assurer tous nos remerciements pour son action. La passation officielle aura lieu à la prochaine Sainte-Barbe et il recevra les galons de lieutenant honoraire.

Il sera remplacé à son poste par Frédéric RAIMOND avec Gilles DI BLAS comme adjoint.

Un autre changement va intervenir. Suite à une réunion avec l'ensemble des pompiers à la mairie, il a été décidé de signer une nouvelle convention avec le SDIS. L'ensemble des pompiers ayant les diplômes requis, nos sapeurs auront désormais la compétence officielle pour le secours à personnes. Le SDIS leur fournira les équipements

nécessaires à l'accomplissement de cette nouvelle mission. Autre modification, le CPI de Maligny pourra désormais intervenir sur les communes limitrophes, à la demande du SDIS.

Suite à la fusion des nos deux communautés de communes, le contingent incendie ne sera plus pris en charge par la nouvelle communauté. C'est donc une dépense supplémentaire de 27 253 € pour notre commune.

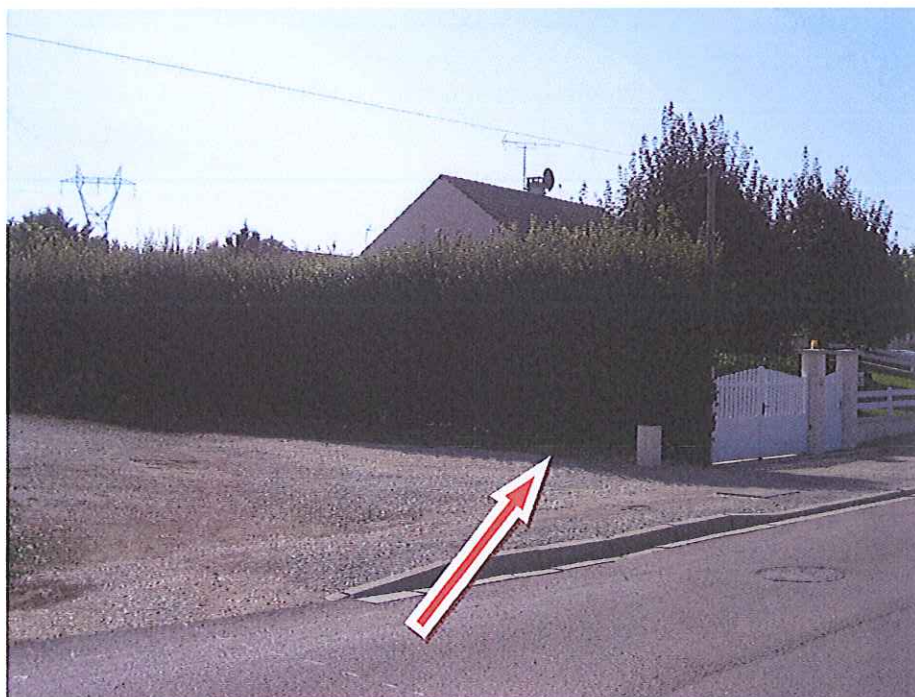
INTERNET

Parmi les nouveaux conseillers, certains sont très « branchés » sur les nouveaux moyens de communication : Internet, Facebook et autres réseaux sociaux. La commission communication a profité de leur compétence pour mettre le site internet de la mairie à jour et lui apporter une touche plus moderne afin de l'adapter aux nouvelles technologies : téléphones portables, tablettes, Smartphones...

Pour toutes les informations utiles, n'hésitez pas à le consulter : www.mairie-maligny-89.fr

Si vous souhaitez obtenir certaines informations en temps réel (réunions du conseil municipal, alertes météo, absence d'un enseignant,...) vous pouvez nous communiquer votre adresse internet. Pour éviter tout désagrément, elle restera confidentielle entre vous et la mairie.

Enfin, nous avons été saisis récemment par Orange, pour installer un nouveau commutateur sur la commune. Il permettra une meilleure réception mais surtout une plus grande rapidité dans l'envoi ou la réception de vos informations. En raison des problèmes de connexions, il sera implanté dans la Grande Rue au niveau du terrain de tennis, à l'angle de la propriété SAUVAGEOT. Il s'agit d'une armoire 2 mètres sur 1 mètre et d'une hauteur de 2 mètres.



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires est un serpent de mer dont on parle depuis des décennies sans jamais avoir apporté une réponse satisfaisante. Sans doute, une réelle réforme, ne prenant en compte que l'intérêt des enfants, entraînerait trop d'oppositions de la part des professionnels du tourisme et d'une partie du corps enseignant.

Aujourd'hui, la loi nous impose la mise en place d'une nouvelle organisation scolaire avec une réelle volonté d'apporter un plus culturel et sportif à nos enfants. Hélas, elle ne raccourcit pas le temps de présence des enfants, bien au contraire. Elle ne touche pas à la durée des vacances et ne tient pas compte des difficultés de mise en pratique en milieu rural.

Quoiqu'il en soit, nous avons travaillé et essayé de répondre aux exigences de la loi, à l'intérêt des enfants et aux désirs des parents.

A compter de la rentrée, les enfants iront en classe le mercredi matin.

Deux demi-journées par semaine, à raison de 1 heure 30 par séance, ils bénéficieront de Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) sous la responsabilité de la commune et non de l'Education Nationale. Cette distinction est importante car elle implique la charge financière pour la collectivité.

Les activités seront encadrées par du personnel communal et des intervenants extérieurs (2 personnes seront nécessaires par séance). Elles seront organisées par cycles de 6 à 7 semaines.

De la rentrée aux vacances de la Toussaint, les CE et les CM auront une séance d'initiation au tir à l'arc et une séance d'initiation au chant choral par semaine. Les CP auront une séance d'initiation au théâtre et une séance d'éveil aux arts plastiques. Pour les maternelles, l'exercice est plus difficile car il faut tenir compte du temps de sieste pour les plus petits et de la durée d'attention assez limitée. Nous n'avons pas à ce jour de réponse satisfaisante. A la fin de chaque cycle, l'activité pourra être prolongée si elle a rencontré un certain succès, ou remplacée par une nouvelle activité.

A chaque fin de cycle, un point sera fait avec le personnel encadrant, l'équipe enseignante et les parents.

La mise en place de ces nouvelles activités a un coût. Nous l'avons estimé à environ 20 000 € par an. L'aide de l'Etat, prévue à hauteur de 50 € par an et par enfant, devrait avoisiner les 5 000 €. Ce sera donc 15 000 € de dépenses supplémentaires pour la collectivité. Vous comprendrez mieux la grogne d'un grand nombre d'élus face à cette réforme.

Elle a aussi des effets collatéraux négatifs. Elle remet en cause un certain nombre d'activités qui se déroulaient le mercredi matin et risque de porter atteinte à l'équilibre financier du centre de loisirs ou de l'école de musique.

ASSAINISSEMENT : SIA DE LA GARENNE

Depuis les incidents survenus durant les vendanges 2011, notre station d'épuration est sous haute surveillance. Préfecture, Police de l'eau, Agence de bassin Seine Normandie, suivent avec la plus grande attention l'étude en cours sur notre réseau et nos équipements.

Après l'analyse de l'ensemble du dispositif, nous avons eu les mesures du débit de la charge polluante et entrante, de la pluviométrie sur le bassin versant. La visite de l'ensemble des exploitations viticoles a suivi. La dernière phase a consisté en une inspection du réseau.

Pour les zones les plus sensibles, l'entreprise a procédé à une inspection par caméra. Pour le reste, il a été fait usage des tests à la fumée. Ce procédé permet de repérer les branchements défectueux ou illégaux. Le plus souvent, il s'agit de travaux effectués après la construction et d'un branchement des eaux pluviales dans le tuyau des eaux usées. Dans ce cas, la fumée sort par les gouttières ou à l'intérieur de la maison.

Certains habitants se sont inquiétés, croyant à un incendie. Généralement, ces tests se font sans prévenir la population pour éviter que des manipulations temporaires viennent fausser les résultats.

L'ensemble des résultats fera l'objet d'un rapport précis sur l'état de notre dispositif d'assainissement et préconisera les travaux à réaliser pour palier les anomalies. Il sera communiqué aux différents organismes de contrôle.

Au passage, la Police de l'eau nous a infligé une amende de 1 000 € estimant que nous ne réalisons pas suffisamment d'analyses. Jusqu'à ce jour, nous étions soumis à 3 analyses par an. Désormais, il nous en est réclamé 12.

Au départ, un incident simple dont nous connaissons la cause (rejet de boue et de vin dans le réseau). A suivi une mobilisation générale de tous les services comme si notre station d'épuration n'était pas aux normes et que nous étions de grands pollueurs. A la sortie, une étude qui aura coûté 34 500 € HT et malgré une subvention de l'Agence de l'eau, nous avons un reste à charge pour le syndicat de 4 250 €.

NOS MANIFESTATIONS



Comme chaque année, pompiers, enfants des écoles, conseillers municipaux et de nombreux habitants se sont retrouvés devant la mairie pour la commémoration du 11 novembre.

Par ces temps troublés et à l'occasion du centenaire de la guerre de 1914-18, il est bon de rappeler que nous avons un devoir de mémoire envers les générations précédentes.

Comme nous en avons pris l'habitude, pour la Sainte Catherine, nous avons planté un arbre pour chaque enfant né dans l'année.

Pour 2013, nous avons eu 12 naissances. Par contre, le verger des enfants étant complet, nous avons arboré le lieu dit « la plage » au bord du Serein.



Début décembre, la Sainte-Barbe est un moment important pour les pompiers avec le traditionnel banquet.

C'est l'occasion de remettre les diplômes, les décorations mais aussi de fêter les départs en retraite. En 2013, Gilles BONNET a fait valoir ses droits à la retraite et ses amis de l'amicale lui ont remis un cadeau de départ. Pour 2014, ce sera le tour de Serge BLONDEAU.



L'année 2014 a débuté par la séance des vœux de la municipalité.

Comme d'habitude, le caveau était bondé. Après le discours du maire, les verres se sont remplis, les amuse-bouche ont garni les tables et chacun a pu prendre un moment de plaisir.

Les discussions allaient bon train. Un moment de détente et de convivialité pour chacun et une façon agréable de commencer l'année.



Le 8 avril, notre commune a été traversée par le tour auto. Un défilé de plusieurs dizaines de voitures anciennes a traversé le village avec un ronronnement de moteur que nous avons un peu oublié avec nos voitures modernes.

Un peu de nostalgie pour certains ou des rêves de jeunesse.

Pour la deuxième année, le marché de Noël, organisé par le comité des fêtes, a connu un franc succès.

Les bénévoles ont redoublé d'effort pour assurer le meilleur accueil possible aux nombreux exposants. Des stands et un espace Lafarge joliment décorés, ont nécessité de nombreuses heures de travail pour les bénévoles. Ils ont été récompensés par la présence du public et le climat chaleureux qui régnait pour cette manifestation. Bravo, et à la prochaine édition !



En février, la paëlla du comité des fêtes a réuni une cinquantaine de personnes dans le caveau.

Préparée par le chef, Gérard PETAS, chacun a pu apprécier la qualité de son plat.

Un seul regret, la faible participation.





Le comité des fêtes a organisé une chasse aux œufs pour les enfants du village.

Ils étaient nombreux, armés de leur panier, à attendre le top départ. Dès celui-ci donné ce fut un déferlement en tous sens pour en trouver le maximum.

Mais le comité veille et la récolte terminée, il est procédé à une répartition équitable entre chaque participant.

Après l'apprentissage de la taille d'hiver au mois de mars, Christian DELBOS est venu au mois de juin faire profiter de son expérience pour la taille en vert.

Un moment enrichissant mais parfois déconcertant pour les participants. Il faut savoir parfois supprimer des fruits pour obtenir une meilleure récolte.

Un grand merci à ce formateur bénévole.



Le 14 juillet 2014 a connu un franc succès. La foule des grands jours était au rendez-vous pour les jeux des enfants et pour le vin d'honneur de la commune.

Le temps clément a favorisé la restauration sur place en attendant la fin de la soirée, la retraite au flambeau entraînée par la Banda Tapage diurne de Chablis et le feu d'artifice.

Cette manifestation du 14 juillet a été précédée par le méchoui organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers.

Là encore un réel succès puisque plus de 150 personnes se sont inscrites pour cette réjouissance.

Un service parfait et un mouton cuit à point ont réjoui nos papilles. Bravo aux organisateurs et en particulier au président, Gilles DI BLAS qui s'est un peu inquiété face au nombre d'inscriptions.



Après un carnaval qui a rassemblé enfants et parents déguisés, les Amis de l'École ont organisé la traditionnelle kermesse de l'école. Le beau temps étant au rendez-vous elle a connu son succès habituel.



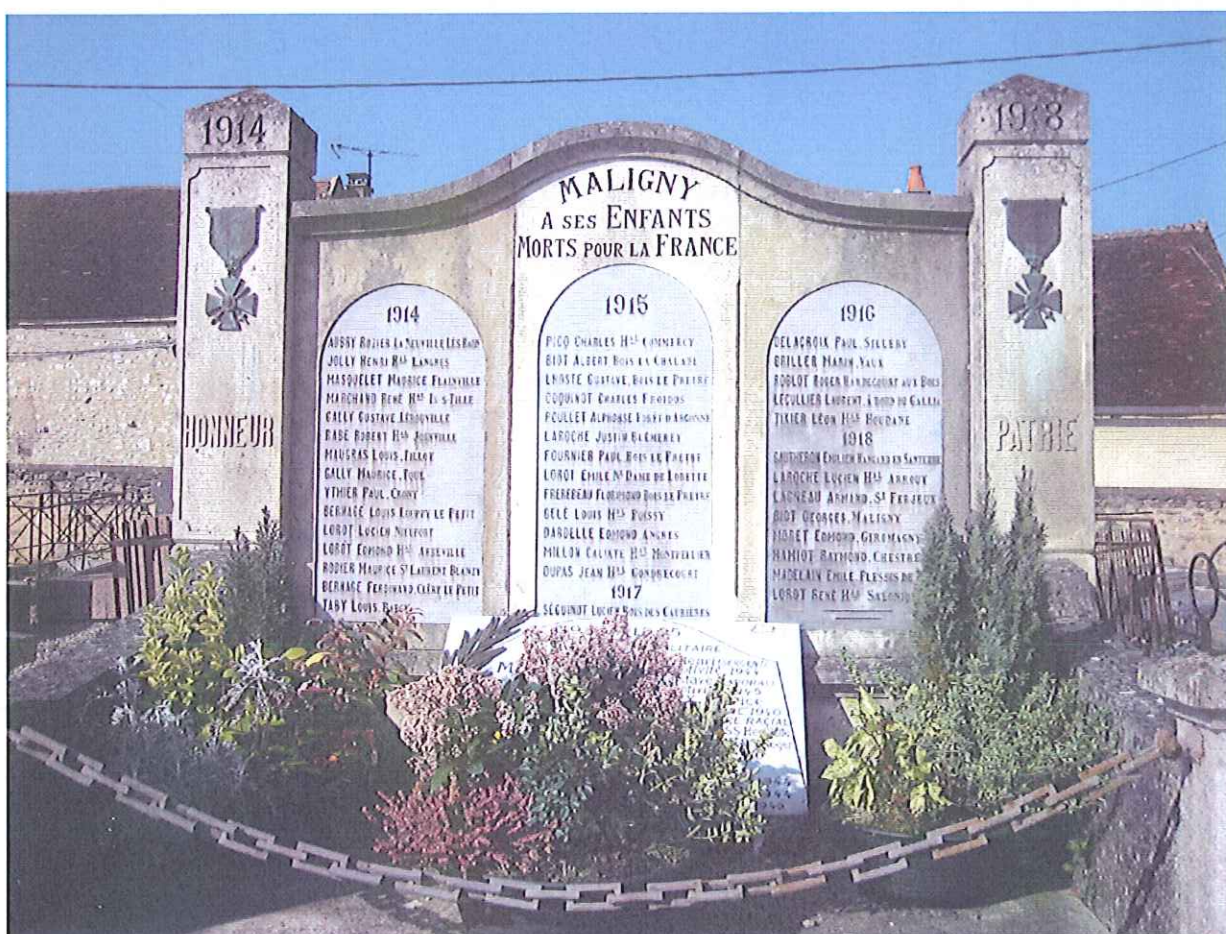
La fête de la musique, avec la participation du Regain de Chablis, n'a pas connu le succès escompté. En soirée, pour le feu de la St Jean organisé par le comité des fêtes, le temps frais nous a fait attendre avec impatience l'embrassement de la pyramide de palettes. Quant au vide grenier du 6 juillet, la pluie est venue perturber la manifestation et a fait fuir les exposants.

La Grande Guerre 14-18

En cet été 2014, le bulletin municipal se devait d'honorer les Malinéens qui ont participé à ce conflit en tant que soldats et plus particulièrement ceux qui y ont laissé leur vie ou contracté des blessures inguérissables.

La jeune génération ne doit pas oublier le sacrifice de ces personnes que la mobilisation générale décrétée par la France le 1^{er} août 1914 venait soustraire à leur foyer et à leur famille pour les envoyer sur le front où elles allaient connaître l'enfer, et dont un grand nombre n'allait pas revenir, il y a un siècle déjà. A 16 heures, ce jour-là, le tocsin annonçait que la paix n'avait pu être sauvagée. En dehors des destructions innombrables, la 1^{ère} guerre mondiale allait engendrer 9 millions de morts dont 1,4 de Français.

Le 1^{er} août 2014, les cloches de l'église de Maligny, comme celles de toutes les communes de France, ont participé à ce souvenir, à la même heure.



Citons donc ceux dont les noms figurent sur les deux monuments de Maligny, l'un au cimetière et l'autre dans la grande rue. Des plaques à leur mémoire sont également apposées dans la nef de l'église.



Les plaques dans la nef de l'église.

Cette année, nous nous souviendrons un peu plus encore des enfants de Maligny tombés au champ d'honneur en 1914 : Aubry-Rozier François, Jolly Henri, Masquelet Maurice, Marchand René, Gally Gustave, Rabé Robert, Maugras Louis, Gally Maurice, Ythier Paul, Bernage Louis, Lorot Lucien, Lorot Jules, Rodier Maurice, Bernage Ferdinand et Taby Louis.

Mais nous n'oublierons pas ceux de 1915, Picq Charles, Biot Albert, Lhoste Gustave, Coquinot Charles, Pouillet Alphonse, Laroche Justin, Fournier Paul, Lorot Emile, Frèrebeau Florentin, Gelé Louis, Dardelle Edmond, Million Gustave, Dupas Jean, puis ceux de 1916, Delacroix Paul, Briller Camille, Roblot Roger, Lecullier Louis, Tixier Léon, ou encore Séguinot Lucien en 1917 et enfin ceux de 1918, Gautheron Emilien, Laroche Lucien, Lagneau Armand, Biot Georges, Moret Edmond, Hamiot Raymond, Madelain Emile et Lorot René.

Chaque année la municipalité rend hommage aux « Poilus », ces soldats de la 1^{ère} guerre mondiale, lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin à quatre années de terribles combats.



Le 11 novembre 2013, aux deux monuments, cimetière et grande rue.

M. Charles Meunier dans son ouvrage fort précieux de 1998 « Connaissez-vous Maligny ? » retrace la vie de ces soldats et je vous invite à le lire ou le relire si vous souhaitez vous documenter sur cette partie de l'histoire de notre village.

Au niveau national, la mission du centenaire a été chargée par le gouvernement du programme commémoratif de la Grande Guerre. Le site www.centenaire.org donne toutes les informations à ce sujet.

Luc Nolet

René Maurice Fréchet



La municipalité a souhaité nommer la nouvelle rue créée autour du groupe scolaire, rue Maurice Fréchet.

Voici un résumé de cet homme illustre né à Maligny.

René Maurice Fréchet est un mathématicien français du XX^e siècle, plus connu sous le nom de Maurice Fréchet. Il est né le 2 septembre 1878 à Maligny, le quatrième d'une famille de six enfants. Son père était le directeur d'un orphelinat protestant, situé à l'angle de la rue du Moulin et de la rue Auxerroise. Alors qu'il est encore un très jeune enfant, son père Jacques Fréchet est nommé à la tête d'une école protestante de Paris et la famille déménage.

Avec l'avènement de l'école laïque sous la Troisième République, son père perd son emploi et redevient simple enseignant. Sa mère tient une pension de famille par où passent de nombreux étrangers, ce qui permet à Maurice de manier parfaitement plusieurs langues.

Les études au lycée Buffon de Paris que suit Fréchet sont marquées par la rencontre de Jacques Hadamard, qui y est professeur. Hadamard reconnaît les talents de Fréchet, il le prend sous son aile, et même après son départ pour l'Université de Bordeaux, il entretient avec lui une correspondance suivie. Fréchet rentre à l'École Normale Supérieure en 1900, obtient l'Agrégation de mathématiques en 1903 et son doctorat en 1906. Sa thèse, dirigée par Hadamard, est remarquable. Il y présente pour la première fois des définitions abstraites, presque algébriques, des notions d'espace métrique ou de compacité. Ce travail ouvre la voie à la présentation moderne de la topologie, qui sera développée ensuite par Hausdorff puis par l'école russe.

Il épouse Suzanne Carrive en 1908 et ils auront quatre enfants, Hélène, Henri, Denise, et Alain.

Jusqu'en 1914, Fréchet occupe plusieurs postes, aux lycées de Besançon, de Nantes, aux Universités de Rennes puis de Poitiers. Lorsque la Première Guerre Mondiale éclate, il est mobilisé et sert comme lieutenant-interprète auprès du commandement britannique pendant deux ans et demi. Il est l'un des rares mathématiciens français de sa génération à survivre à la Grande Guerre. À l'armistice, il est de ceux qui réhabilitent l'Université de Strasbourg. Puis, en 1928, à la demande de Borel, il revient à Paris où il occupe divers postes jusqu'en 1948, date à laquelle il a pris sa retraite.

Il a été directeur d'études à l'École des Hautes-Études, puis professeur à la Faculté des sciences à Paris. En 1929 il a également été professeur d'analyse et de la mécanique à l'École Normale Supérieure. En janvier et février 1942 Fréchet a donné des leçons au Portugal. Il a enseigné à Lisbonne.

Les contributions de Fréchet à la topologie et à l'analyse fonctionnelle sont très importants. Ainsi, indépendamment de Riesz, il découvre le théorème de représentation des

fonctionnelles sur l'espace des fonctions de carré intégrable. Il dégage aussi clairement les notions de convergence uniforme et d'équicontinuité. Dans la seconde partie de sa carrière, il se tourne plutôt vers les probabilités, les statistiques, et même le calcul numérique. Dans chacun de ces domaines, il réalise des travaux remarquables. En théorie des probabilités et en statistique, la loi de Fréchet est un cas spécial de *loi d'extremum généralisée* au même titre que la loi de Gumbel ou la loi de Weibull.

Pourtant, bien que largement respecté, Fréchet est assez peu reconnu en France. Ainsi, il ne devient membre de l'Académie des Sciences qu'en 1956, à 77 ans, après quatre échecs. Il a été invité à s'adresser au Congrès international des mathématiciens à Bologne en 1928 et à Oslo en 1932. Il a été élu à l'Académie polonaise des sciences en 1929 et à la Royal Society of Edinburgh en 1947. Il a également été membre de l'Institut international de statistique et membre honoraire de l'Académie portugaise de mathématiques.

Il était officier de la légion d'honneur.

René Maurice Fréchet est décédé le 4 juin 1973 à Paris (14^{ème}). Il est inhumé à Bagneux (Hauts de Seine).

Luc Nolet

MAIRES et ADJOINTS de la commune de MALIGNY (89)

En mars dernier, le Conseil municipal qui venait d'être élu pour 6 ans a procédé à l'élection du maire et des adjoints, Voici les noms des personnes qui les ont précédés dans ces fonctions à Maligny, depuis 1790.

Régime	Date	Début mandat	Fin de mandat	NOM du maire	Nom du ou des adjoints	Particularités
Monarchie (Louis XVI)	Mai 1774	Février 1790	Novembre 1791	JULLIOT Edme Jean	Blanchard Jean	Démission du maire
		Novembre 1791	Décembre 1792	BERNAGE Edme		
1ère République	Septembre 1792	Décembre 1792	Décembre 1795	POULLET Edme	Tupinier Jean	
		Décembre 1795	Mars 1797	POULLET Edme	Tupinier Jean	Administration cantonale
		Mars 1797	Décembre 1797	BOUCHERON Jean-Charles	Dupas richard	
		Décembre 1797	Mai 1798	POULLET Edme		Adjoint mun. provisoire
		Mai 1798	Mai 1799	DUPAS Edme		Agent municipal
		Mai 1799	Septembre 1799	TUPINIER Jean		Agent municipal
		Septembre 1799	Mai 1800	POULLET Edme	Lécullier Edme	
		Mai 1800	Février 1802	CHEVALLIER Etienne	Tupinier Jean	
		Février 1802	Septembre 1804	RABE Isaac Michel	Tupinier Jean	Démission du maire
		Septembre 1804	Mars 1807	CHEVALLIER Etienne	Rigault Jacques François	
1er Empire	Mai 1804	Avril 1807	Novembre 1808	RIGAULT Jacques François	Philippon Louis	
		Novembre 1808	Novembre 1809	CASSEMICHE Jean François	Philippon Louis	
		Novembre 1809	Novembre 1820	RABE Eléonore Louis	Philippon Louis	
		Janvier 1821	Mars 1826	RABE Jean-Baptiste	Philippon Louis	
		Mars 1826	Octobre 1830	DEVIN de Belleville	Philippon Louis	
		Octobre 1830	Décembre 1831	POULLET Edme	Boucheron Jean Eusèbe	
		Décembre 1831	Décembre 1835	POULLET Edme	Roblot Edme	Démission du maire
		Janvier 1836	Août 1837	DEVILLAIN Louis	Roy Nicolas	
		Août 1837	Juillet 1838	DEVIN de Belleville	Rabé Maurice	
		Juillet 1838	Juillet 1840	RABE Maurice	Roblot Edme	
Restauration	Avril 1814	Juillet 1840	Août 1843	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Juillet 1843	Août 1846	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Août 1843	Août 1846	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Août 1846	Juillet 1852	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Juillet 1852	Juillet 1855	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Juillet 1855	Août 1860	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Août 1860	Août 1865	RABE Maurice	Roblot Edme	
		Août 1865	Août 1870	RABE Maurice	Boucheron Jean	
		Janvier 1836	Août 1837	DEVILLAIN Louis	Roy Nicolas	
		Août 1837	Juillet 1838	DEVIN de Belleville	Rabé Maurice	
Juillet 1838	Juillet 1840	RABE Maurice	Roblot Edme			
Juillet 1840	Août 1843	RABE Maurice	Roblot Edme			
Août 1843	Août 1846	RABE Maurice	Roblot Edme			
Août 1846	Juillet 1852	RABE Maurice	Roblot Edme			
Juillet 1852	Juillet 1855	RABE Maurice	Roblot Edme			
Juillet 1855	Août 1860	RABE Maurice	Roblot Edme			
Août 1860	Août 1865	RABE Maurice	Roblot Edme			
Août 1865	Août 1870	RABE Maurice	Boucheron Jean			
11ème République	Février 1848					
11ème Empire	Décembre 1852					

Régime	Date	Début mandat	Fin de mandat	NOM du maire	Nom du ou des adjoints	Particularités
III ème République	Septembre 1870	Septembre 1870	Octobre 1870	CHANVIN Antoine Etienne		
		Novembre 1870	Février 1874	BERILLON Bernard	Picq François	
		Mars 1874	Février 1876	RABE Félix	Roy Félix	
		Mars 1876	Mai 1876	Deinotte Amédée, 1er conseiller municipal fait fonction de maire		
		Juin 1876	Décembre 1877	BERILLON Bernard	Picq François	
		Décembre 1877	Janvier 1878	PICQ François		Maire par intérim
		Février 1878	Décembre 1884	DELINOTTE Amédée	Picq François	
		Décembre 1884	Mai 1888	DURUP Victor	Laroche Nicolas	
		Mai 1888	Février 1889	ROUSSEL Stanislas	Guinot Ambroise	Démission du maire
		Juin 1889	Juillet 1891	GUINOT Ambroise	Bonnevie Jean-Baptiste	Démission du maire
		Août 1891	Août 1891	ROY Léopold	Bérillon Martial	Démission du maire
		Août 1891	Mai 1892	BLANVILLAIN Victor	Laroche Edme puis Dr. Tremblay puis Vic. du Peyroux	
		Mai 1892	Décembre 1892	TREMBLAY Jules	Blanvillain Victor	
		Janvier 1893	Mai 1896	DURUP Victor	Blanvillain Victor	
		Mai 1896	Septembre 1899	DURUP Victor	Bonnevie Jean-Baptiste	
		Septembre 1899	Mai 1904.	BONNEVIE Jean-Baptiste	Rodier Arnould	
		Mai 1904.	Avril 1908.	BONNEVIE Jean-Baptiste	Laroche Octave	Démission du maire
		Mai 1908.	Mai 1912.	FOURNIER Ernest	Laroche Octave	
		Mai 1912.	Juin 1913.	FOURNIER Ernest	Laroche Octave	Démission du maire
		Juillet 1913.	Décembre 1919.	TUPINIER Eugène	Laroche Octave	
		Décembre 1919.	Mai 1921.	CONVERSAT Octave	Lécullier Henri	
		Mai 1921.	Juin 1925.	LECULLIER Henri	Masquelet octave	
		Juin 1925.	Mai 1929.	SEGUNOT Emile	Briller Eugène	
Mai 1929.	Mai 1935.	SEGUNOT Emile	Tupinier Emile			
Mai 1935.	Octobre 1941.	SEGUNOT Emile	Brodard Robert			
Octobre 1941.	Octobre 1944.	SEGUNOT Emile	Séguinot Marcel			
Octobre 1944.	Mai 1945.	SEGUNOT Emile	Séguinot Marcel			
Mai 1945.	Octobre 1947.	SEGUNOT Emile	Frappé André			
Octobre 1947.	Octobre 1948.	FRAPPE André	Jolly Paul	Démission du maire		
Novembre 1948.	Avril 1953.	FRAPPE André	Jolly Paul	Réélection du maire		
Avril 1953.	Mars 1959.	DOUTE Léon Armand	Poulet André/Joseph charles			

Etat Français

Gouv. Prov. Rep. Fr.

IV ème République

Régime	Date	Début mandat	Fin de mandat	NOM du maire	Nom du ou des adjoints	Particularités
Vème République	Octobre 1958.	Mars 1959.	Mars 1965.	HALBOUT Julien	Pouillet André/Frappé André	
		Mars 1965.	Avril 1965.	DOUTE Léon Armand	Pouillet André	
		Avril 1965.	Décembre 1968.	FERNEL André	Pouillet André/ Laroche Henri	
		Décembre 1968.	Juin 1969.	PETITJEAN Albert	Rabec Amélie	
		Juin 1969.	Mai 1970.	JOUSSOT Adhémar	Rabec Amélie	Décès du maire 06/05/70)
		Juin 1970.	Mars 1971.	RABEC Amélie	Séguinot Henri	
		Mars 1971.	Mars 1977.	RABEC Amélie	Lasnier Pierre/Savary Guy	
		Mars 1977.	Janvier 1978.	DUMAY Maurice	Berségol Julien/ Laroche Henri	Démission du maire
		Février 1978.	Mars 1983.	BERSEGOL Julien	Arnouts Gérard/Durup Jean	
		Mars 1983.	Mars 1989.	MOUILLE Maurice	Durup J/ Arnouts G/Savary G	
		Mars 1989.	Juin 1995.	ARNOUITS Gérard	Durup J/ Di Blas L/Lasnier P	Maire
		Juin 1995.	Mars 2001.	ARNOUITS Gérard	Lasnier P/Moine G/ Nolet L	conseiller général
		Mars 2001.	Mars 2008.	ARNOUITS Gérard	Moine G/Nolet L/Savary O	
		Mars 2008.	Mars 2014.	ARNOUITS Gérard	Barbé M/Savary O/Sodoyer P	depuis 1992
		Mars 2014.		ARNOUITS Gérard	Barbé M/Nolet L/Savary O/Sodoyer P	

Liste établie par Luc Nolet en 2014, d'après les registres de délibérations du conseil municipal ou les registres de l'état civil, conservés à la mairie ou aux archives départementales.
Il est à noter qu'aucun registre du conseil municipal n'existe entre 1797 et 1813.

Quelques repères :

- 1790 : agent municipal = maire élu pour 2 ans
- 1795 : municipalité cantonale
- 1800 : maire nommé par Préfet
- 1848-1851 : maire élu par Conseil Municipal
- 1851-1871 : maire nommé par Préfet
- 1855 : mandat de 5 ans
- 1871 : maire élu par Conseil Municipal
- 1884 : mandat de 4 ans
- 1929 : mandat de 6 ans

Protection du vignoble

Dans notre région les viticulteurs procèdent à l'arrachage des ceps quand ils veulent renouveler totalement la plantation d'une parcelle ou quand ils trouvent des pieds morts victimes de l'esca, une des maladies de la vigne, dite de dégénérescence au même titre que l'eutypiose, le court-noué ou la flavescence dorée. La réglementation oblige les viticulteurs à brûler les bois morts afin de limiter la propagation de cette maladie qu'aucun traitement n'est capable d'éradiquer.

Quelquefois, ces ceps se retrouvent chez des particuliers qui vont l'utiliser pour leur cheminée ... Or ils peuvent rester des semaines, voire plusieurs mois à l'air libre, avant d'être brûlés petit à petit. Ainsi les champignons, avec l'aide de la chaleur et de l'humidité vont proliférer sur le bois mort. Les spores emportées par le vent peuvent parcourir jusqu'à 20 km et infester des vignes saines.

Il est donc impératif, si les ceps ne sont pas brûlés de suite, de bâcher les tas puis de stocker ces bois morts à l'abri de la pluie et du vent. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas dans notre village. Il est donc bon de rappeler aujourd'hui quelques articles de l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 1996.

L'article 4 stipule que les souches mortes et les bois de plus de deux ans doivent être retirés des parcelles et brûlés par le feu sans délai, au fur et à mesure des opérations de taille et d'arrachage.

L'article 5 annonce que les tas de souches existants doivent être brûlés ou mis à l'abri de la pluie.

Quant à l'article 3, il précise que ces mesures concernent tous les détenteurs de souches, de fait ou de droit, qu'ils soient viticulteurs ou non.

Destruction des chardons

Un petit rappel de l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2011 :

Article 1 : La destruction du chardon des champs (*Cirsium arvense*) est obligatoire sur l'ensemble du département de l'Yonne.

Article 2 : Les occupants, à quelque titre que ce soit (exploitant, usager ou, à défaut, propriétaire ou usufruitier), des terres infestées, sont tenus de procéder, chaque année à la destruction des chardons durant le printemps et l'été afin que celle-ci soit terminée avant leur floraison.

Cette obligation est également imposée à l'Etat, au département, aux communes pour leur domaine public ou privé ainsi qu'aux établissements publics ou privés.

Article 3 : La destruction des chardons sera effectuée par voie thermique, mécanique ou chimique ; les deux premiers modes seront privilégiés.

Les traitements chimiques sont interdits sur les bandes tampon en bordure de cours d'eau. Les produits chimiques devront être homologués pour cet usage. Toutes les précautions devront être prises lors du traitement pour éviter l'entraînement du produit hors des parcelles traitées et les précautions législatives concernant les modalités d'épandage de l'herbicide devront être respectées.

Boîtes aux lettres

On en compte plus d'une quarantaine, décorées de ci de là dans Maligny. Elles donnent une touche artistique aux rues du village et commencent à être remarquées. Leur nombre croît petit à petit et il devrait doubler dans les mois à venir car plusieurs « façades » sont déjà prêtes et n'attendent plus que quelques coups de pinceau pour exprimer une touche finale révélatrice d'une passion, d'un voyage, d'un métier...

La peinture n'est pas l'unique moyen de décorer les boîtes. Le collage est une bonne technique utilisée par certains mais l'imagination reste de règle.

Votre boîte est encore telle que vous l'avez achetée ? Lancez-vous dans une recherche qui ravira les passants même si le facteur en sera le premier juge. Un peu d'inspiration, quelques gouttes de transpiration et enfin beaucoup de satisfaction.



Les crottes

Elles vont, elles viennent au gré de nos amis les chiens qui empruntent les rues ou espaces publics du village. Chaque bête, qui a bien le droit de satisfaire un besoin naturel, est sous la responsabilité de son maître. Ce dernier doit assumer son devoir qui consiste à ramasser les crottes de son protégé.

«Apprenons-leur le caniveau », voit-on souvent dans les magazines. Ceci est valable pour le « petit pissou » mais « Ramassons aussi leurs excréments » s'impose forcément. Un petit sac dans la poche et le tour est joué. La commune a bien installé une « toutounette », distributeur de sacs dans le parc Lafarge, mais elle ne peut se permettre d'en mettre dans toutes les rues. Quant aux sacs, ils sont souvent détournés de leur fonction première pour servir à d'autres usages.



La « toutounette » dans le parc Lafarge

« Sortir le chien » pour ses besoins ne consiste donc pas à l'emmener dans la rue voisine sans prévoir un petit sac, sinon il ne faudra pas s'étonner si les riverains regardent votre animal de travers. Bien sûr, c'est une contrainte, mais comme le chien n'attendra pas d'être en pleine nature pour se soulager ou que vous n'aurez pas le temps de l'y emmener, vous voyez ce qu'il vous reste à faire pour le bien-être de tous et nous pensons aux enfants et aux personnes âgées qui sont ceux qui empruntent le plus les trottoirs, jouent ou se détendent dans les espaces publics.

Le maire ne va tout de même pas brandir son pouvoir de police pour verbaliser les propriétaires de « toutous » sans gêne, d'abord parce qu'il n'en a pas le pouvoir et qu'il ne peut passer son temps à arpenter les rues à la recherche du flagrant délit, ensuite parce que la dénonciation prendrait le pas sur la fraternité et enfin parce qu'il croit au bons sens et à la prise de conscience de ceux que la vindicte populaire qualifie d'irréductibles alors qu'il suffit seulement de leur faire confiance pour un changement de comportement.

Luc Nolet

METEO LOCALE.

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en juin 2013. Voici la météo à Maligny, de juillet 2013 à juillet 2014.

Juillet 2013 : 29 mm

Une première quinzaine belle et chaude avec des vents de N et NE dominants qui donnent des nuits fraîches. Le 7, au vide-greniers du Comité des Fêtes, les vendeurs ont chaud l'AM, chapeaux et casquettes ne sont pas de trop. Le thermomètre grimpe à 30 ° chaque AM mais le vent du N évite la canicule. Au 14 juillet, l'Original Big Band qui donne un apéro-concert, juste avant le méchoui des pompiers cherche l'ombre, tout comme les spectateurs. Au feu d'artifice, le temps est propice pour le spectacle et la foule entraînée par la Banda Tapage Diurne se presse Chemin des Hâtes. A partir du 15, le temps devient très chaud car le vent a faibli. L'orage éclate à 16 H et quelques grêlons accompagnent les 13 mm de précipitations. Cette deuxième quinzaine va s'avérer très chaude. Il peut tomber quelques gouttes quand la girouette s'oriente au sud comme les 23 et 24 ou les orages se déclencher comme le 27 où les forts coups de vent vont provoquer des chutes de branchages. Le Rhône et l'Isère sont en alerte canicule ce jour-là. Toujours des vents forts de SO le 30.

Août 2013 : 63 mm

Vigilance jaune canicule. On annonce 38 °. Cette fois les moissons sont vraiment en route avec 15 jours de retard. Le vent du sud est brûlant avec 40 ° au soleil. Le 2, le ciel est blanc de chaleur. Dans la nuit l'orage éclate avec de fortes rafales et 17 mm dans le pluviomètre. Le 5, les orages annoncés évitent le village, en glissant vers l'est. On n'y échappe pas le 7 et l'on totalise 19 mm dans la journée. Les nuits d'août sont bien étoilées et permettent d'observer les étoiles filantes. Beau temps et chaleur seront présents tout le mois en dehors des 24, 25 et 26 où pluies orageuses ou bruine viendront rafraîchir l'atmosphère.



585 h d'ensoleillement entre juillet et août soit 135 h de plus que la normale ont fait de cet été 2013 le plus ensoleillé depuis 1959.

Septembre 2013 : 66 mm

Le mois commence avec 5 jours de temps superbe et chaud. Le 6, journée venteuse. Le 7, fini l'été ! Temps gris, froid et perturbé jusqu'au 17. 25 mm le 8 et 52 mm en tout sur cette période. La deuxième quinzaine est plus belle et plus chaude mais on note encore 7 mm le dimanche 29

Octobre 2013 : 184 mm

Cette année, les vendanges sont tardives. Elles débutent avec le mois, et un temps doux, même lourd pour la saison. Les 35 mm du samedi 5 ne vont pas faire l'affaire des vignerons qui vont devoir se hâter pour la récolte des raisins afin de prendre de vitesse la pourriture.

En recherchant dans les archives municipales, j'ai retrouvé que le 15 octobre 1796, le 24 vendémiaire de l'an V de la république française selon le calendrier républicain de la période révolutionnaire, les vignerons de Maligny avaient connu les mêmes soucis. Voici fidèlement retranscrit la délibération rédigée par l'adjoint de l'époque au sujet du ban de vendanges qu'il fallait avancer : « *Ce jour d'hui vingt-quatre vendémiaire An*

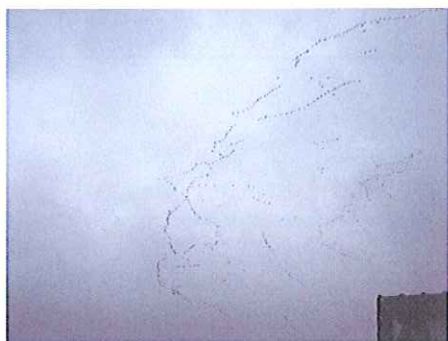
V de la république française, sur la pétition et la représentation des habitants de la commune de Maligny, que la pluie qui durait depuis plusieurs jours, le vent impétueux qui avait régné le vingt-deux du courant et la nuit dernière avaient causé un dégât considérable aux vignes, que les échelas étaient renversés, que les ceps étaient couchés sur la terre, ce qui pouvait occasionner la pourriture du raisin dont les grains se détachent de la grappe, qu'il est l'instant de les cueillir pour éviter une plus grande perte, pourquoi ils demandaient au nom de l'intérêt public que le ban de vendanges fut avancé et indiqué pour demain, nous adjoint de la dite commune pour la vacance de la place d'agent, considérant que la pétition des habitants est conforme à la vérité faisant droit sur récolte avons fixé à demain vingt-cinq du courant l'ouverture des vendanges sur les finages de Maligny, faisons défense à tout individu d'aller grappiller dans les vignes d'autrui sinon une décade après le vingt-cinq sous peine contre les contrevenants d'être traduits à la police correctionnelle et punis selon l'exigence des lois, et ont les requérants signés avec nous et le secrétaire. »
avec les signatures suivantes E. Blanvillain, Julliot, Boucheron, Pouillet, Durup Jean, Mathieu Edme, Serveau

A partir du 10 il fait beaucoup plus frais et la pluie va remplir le pluviomètre presque chaque jour. Le Serein ressemble à nouveau à une rivière. Le 18, on aperçoit la première bande de grues, en éclaireurs, profitant du vent d'est. L'orage dans la nuit du 19 au 20 apporte 26 mm. Le 21, passe une bande 200 grues, l'avant-garde. Le vent vire au sud et on subit des orages le 22, le 23 et le 26 avec de la grêle en soirée. Les 27 et 28 le vent souffle fort avec des pointes à 65 km/h. Le Serein est haut. Le beau temps revient dans les derniers jours et le 31 a lieu la première gelée matinale. Avec 184 mm de précipitations, voilà un mois qui restera dans les annales.



Novembre 2013 : 103 mm

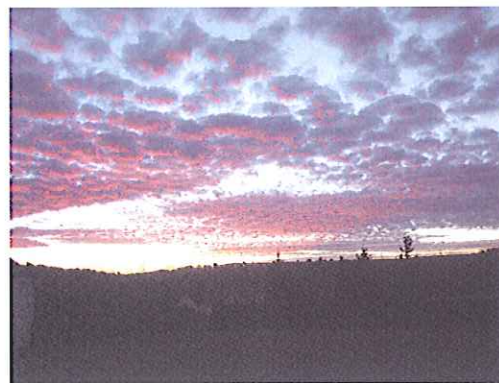
Grand vent en ce début de mois avec des rafales à 85 km/h le 4 et à 80 km/h le 10. De la pluie pour ne pas changer. Brouillard le matin du 11 mais le ciel se dégage et l'AM, chacun peut observer des milliers de grues. Le lendemain et le surlendemain, ce sont toujours des milliers de grues qui envahissent le ciel dégagé par le vent du NE. Le Serein est en crue. Il élève son niveau à 4,10 m au grand pont. Du brouillard le 17 et le 18. Le 20 au soir, les flocons voltigent avant de faire place à la pluie. Ce n'est rien à côté de la ville de St Etienne recouverte par 30 cm de neige. Le 22 à nouveau des averses de neige mais celle-ci ne tient que sur les hauteurs. Des gelées matinales le 21, du 26 au 28 où le thermomètre affiche -4 ° puis du brouillard pour les derniers jours du mois.



Décembre 2013 : 53 mm

Des gelées pendant la première quinzaine, jusqu'à -7°. Les vents sont nuls et l'anticyclone maintient un temps souvent ensoleillé. Verglas le 15 au matin. Grand vent du sud le 19 annonçant une deuxième

quinzaine plus perturbée et pluvieuse. Si le vent ne souffle qu'à 63 km/h à Maligny, il atteint 140 km/h sur les côtes de Bretagne, rappellent à tous la tempête de 1999. Les températures l'AM avoisinent les 12 °.



Récapitulatif de l'année 2013 : 1065 mm

Janv. : 78 mm Fév. : 71 mm Mars : 60 mm Avr. : 121 mm Mai : 150 mm Juin : 87 mm
Juil. : 29 mm Août : 63 mm Sept : 66 mm Oct. : 184mm Nov. : 103 mm Déc. : 53 mm

Avec 1065 mm, cette année 2013 affiche 299 mm de plus que la moyenne de ces 24 dernières années à Maligny, moyenne égale à 766 mm. C'est une année de contrastes que l'on retiendra fraîche et pluvieuse malgré un été chaud et ensoleillé. Le début d'année a été particulièrement froid, avec un mois de janvier totalisant 20 jours sans soleil, le printemps et l'automne pluvieux.

Janvier 2014 : 53 mm

Le 1^{er}, c'est encore la tempête en Bretagne. Le 2, 8 mm à Maligny mais vigilance rouge à La Réunion avec le passage du cyclone Béchisa. Le 3, vigilance rouge dans le Finistère où l'on craint les inondations. Elles se produisent le 6. Chez nous, le Serein remplit bien son lit. Le 7, il fait doux mais sur la côte Atlantique, la mer affiche des creux de 10 m. Avec de telles vagues, à certains endroits, la côte a reculé de 20 m. Depuis le 14 décembre, les températures sont supérieures de 2,5 ° par rapport à la normale. Le 17, les pruniers hâtifs ont déjà des branches fleuries. Inondations dans le Var mais aussi dans la vallée du Serein avec une cote de 4,30 m au grand pont. Des rafales de vent à 80 km/h le 24. Les pressions sont basses la dernière semaine. Douceur exceptionnelle en janvier. Avec une moyenne de 6,9 °, c'est le mois le plus chaud depuis 1900, avec 1936 et 1988.



22 janvier 2014



24 février 2014

Février 2014 : 68 mm

De la pluie le 1^{er} mais beau temps le lendemain pour la St-Vincent Tournante de Chichée. De la grêle le 15 et 16 mm. Le Serein déborde le 15. La Bretagne connaît sa 9^{ème} tempête de l'hiver, la plus violente avec des vents à 150 km/h. Le 16, les premières grues sont aperçues. Dès la fin du mois les forsythias et les prunus commencent à fleurir et le vent souffle fort du S. L'hiver a été particulièrement doux.



Février



14 mars

Mars 2014 : 17 mm

Le 2, le Serein est à nouveau en crue. Depuis 70 jours, pas d'anticyclone sur la France qui subit une succession de dépressions. La côte Atlantique n'a jamais connu autant de tempêtes. Dès le 5, retour du beau temps. L'anticyclone s'installe. Le 7, vol de nuit pour les grues. Le 9, le thermomètre affiche 20,3 ° à l'ombre. Paris enregistre 20,6 °, record de chaleur depuis 1880. Dire qu'il y a un an, on grelottait et la Normandie était sous la neige. Beau temps jusqu'au 20, mais il n'y a pas de vent. Le 13 c'est l'alerte pollution sur 30 départements. Le 14, le ciel est voilé et on ressent cette pollution de l'air même à Maligny. Brouillards matinaux du 16 au 18. Très chaud le 20 avec 23 °. Temps couvert et bruine le 21 et retour du soleil à partir du 26. Les arbres fruitiers sont en fleurs.

Encore des températures supérieures à la normale pour ce mois de mars, 2° environ.

Avril 2014 : 13 mm

Beau et chaud la première quinzaine. Petite pluie de sable le 3. Vents à dominante N, NE. Le 16 au matin, gelée à -2° qui va faire des dégâts sur certains noyers ou cerisiers. Pluie toute la journée le 21. L'orage menaçant du 24 va « couler ». De belles averses le 29.

Mois d'avril particulièrement doux avec des températures supérieures à la normale de 2°.

Bel ensoleillement et précipitations déficitaires.

Mai 2014 : 47 mm

Averse orageuse le 1^{er}. Gelée blanche le 4, temps perturbé jusqu'au 14 avec des vents de SO. Beau du 15 au 20. Pluie de sable avec l'orage du 21. Toujours de l'orage le 23 avec des averses qui ne facilitent pas le déroulement de la fête des voisins. Temps plus frais la dernière semaine avec le vent du nord.



Un printemps qui s'inscrit dans la douceur en continuité de l'hiver, avec peu de précipitations et un ensoleillement record.

Juin 2014 : 26 mm

Encore un beau mois avec peu de précipitations et des températures de saison. Un peu d'eau dans les premiers jours avec même de forts coups de vent d'O le 4. Il fait très chaud jusqu'au 10 et l'orage éclate à 22H. Le beau temps revient et les températures sont agréables. Le 14 pour la kermesse des écoles, il fait

beau mais le vent du nord rafraîchit l'atmosphère. La fête de la musique avec le Regain de Chablis, le 21, permet aux villageois d'apprécier une journée estivale en profitant de l'ombre du parc Lafarge avant de se rendre au complexe sportif Julien Berségol où le Comité des Fêtes a concocté des animations autour de la St-Jean. Averses orageuses le dernier WE sans grêle heureusement, ce qui n'est pas le cas dans la région de Beaune.

En cette fin de mois, les pelouses sont sèches et le Serein ressemble à un oued. Ce n'est pas étonnant puisque qu'on ne totalise que 224 mm en 6 mois.

Juillet 2014 : 96 mm

Trois jours de beau et la pluie s'invite pour un petit arrosage le 4, une accalmie le 5 mais un dimanche pas épargné par les averses orageuses qui vont fortement perturber le vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes. Brouillard le lundi 5 au matin mais pluie continue l'AM.

Le 9 notre secteur du Serein amont est placé en alerte sécheresse avec les restrictions d'usage concernant les prélèvements d'eau et les différents arrosages. Et pourtant ! Du 6 au 13, les perturbations d'O et NO se sont enchaînées, apportant précipitations et fraîcheur. Le 10 et le 11, on grelotte avec des températures ne dépassant pas 15°. Il pleut à nouveau le 13 dans l'AM. Qu'importe, les convives du méchoui organisé par les pompiers sont à l'abri dans le lavoir et se régalent. Déjà plus de 60 mm dans le pluviomètre ! Le 14, beau temps pour la suite des festivités du 14 juillet. Quelques jours plus tard, on suffoque avec 35 ° à l'ombre pendant 3 jours. L'orage du dimanche 20 au soir n'apporte que 3 mm alors que des communes avoisinantes subissent des trombes d'eau. Temps perturbé en fin de mois avec un dernier WE sous les éclaircies, un 29 juillet bien frais mais le retour de la chaleur le 30.

Il fallait s'y attendre, les beaux jours ne durent pas toujours, certains vacanciers de juillet en ont « fait les frais ».

Luc NOLET.

ETAT-CIVIL

Année 2013



NAISSANCES

BOUDIER Charline

Née le 26 juillet 2013 à Auxerre

DA FONSECA REIS Lucas

Né le 13 novembre 2013 à Auxerre

DA SILVA PINHO Clarisse

Née le 20 octobre 2013 à Auxerre

DE OLIVEIRA Paloma Vanessa

Née le 16 janvier 2013 à Auxerre

DIAS Léa

Née le 23 novembre 2013 à Auxerre

ESCLAVY MOTHE Eloïse Patricia

Née le 14 mai 2013 à Auxerre

GREGOIRE PAYET Maïlys Lina

Née le 29 mai 2013 à Auxerre

GRIGNE Hugo Patrick

Né le 31 janvier 2013 à Auxerre

MANTEAU RUIZ Gabin Jean-François

Né le 22 janvier 2013 à Auxerre

MAUVAIS Anaïs Estrella

Née le 7 février 2013 à Auxerre

MOINE Apollin Jacky Gilles

Né le 17 juillet 2013 à Auxerre

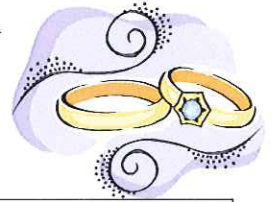
PIEROG Volcy Patricia Paule

Née le 24 janvier 2013 à Auxerre

ROBERT Julia Véronique Elyane

Née le 7 avril 2013 à Auxerre

MARIAGES



DA SILVA DO MOINHO Philippe

BARNIER Cynthia Rosa Céline

29 juin 2013

COURTAULT Jean-François Paul André Henri

LOSSEROY Mélisa

27 juillet 2013

DECES



CHANARD Raymond Paul

15 octobre 2013 à Auxerre

LAURENTI ép. HEURLEY Lucienne Irène

15 août 2013 à Auxerre

OUNES Khadir

3 septembre 2013 à Maligny

VOCORET Robert

25 janvier 2013 à Auxerre

INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
du lundi au vendredi de 10h à 12h

Le secrétariat est joignable par
téléphone au : 03.86.47.44.91

ou envoyez-nous un mél
« mairie.maligny@wanadoo.fr »



Jours et heures d'ouverture du SIVU du Moulin des Fées (gestion de l'eau potable)

Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi
de 9h à 12h

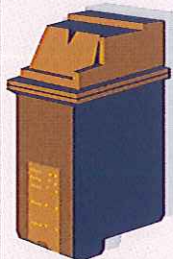
Lundi, Mardi,
Mercredi et Jeudi
de 13h 30min à 17h 30min



Tél : 03.86.47.52.07
Fax : 03.86.47.49.07.

Cartouches

Un bac pour la récupération
des cartouches laser
et jet d'encre vides est
à votre disposition à la déchetterie.



Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est
organisée le mardi matin.
Par respect du personnel nous
préconisons les bacs roulants.
Pour éviter que les déchets ne jonchent les
trottoirs merci de sortir vos poubelles au plus tôt
le lundi soir.



Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution
peuvent se le procurer en mairie.

Balayage des rues

Nous faisons procéder
au balayage des rues,
environ une fois par mois.



Pour permettre à l'employé
de faire un travail efficace,
il nous serait agréable que vous veilliez à ne
pas stationner votre véhicule dans la rue le jour
du balayage ou que vous le déplaciez lors du
passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999,
tous les jeunes Français
garçons et filles, doivent se
faire recenser à la mairie de
leur domicile, ou au consulat,
s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les
trois mois qui suivent votre seizième
anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors
une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il
est primordial pour vous de conserver
précieusement : en effet, cette attestation vous
sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout
examen ou concours soumis au contrôle de
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de
conduire, et même conduite accompagnée).

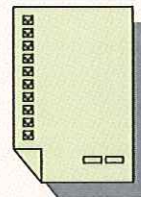
Urbanisme



Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc ...) des autorisations sont nécessaires.

Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

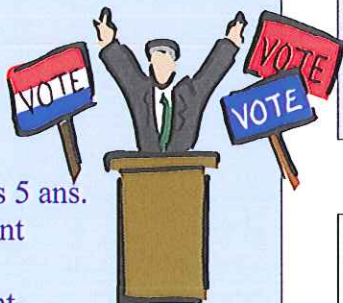


Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1^{er} mars 2015) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2015.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein fonctionne pendant toutes les vacances mais également le mercredi dans les locaux de la maison de l'enfant à Pontigny.



Il est ouvert de 7h 45min à 18h 30min.

Il accueille tous les enfants de 3 à 14 ans.

Tél : 03.86.47.86.12.

ou 03.86.47.52.07.

Fax : 03.86.47.49.07.

Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr





Rappel des heures de tontes ou de tous travaux générant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Charte de bon voisinage :

Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi ;

J'achète des appareils électroménagers silencieux ;

Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés ;

Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous ;

J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément ;

Etc ...

Vivre en bonne harmonie

Il est rappelé que chacun doit veiller à l'entretien de sa propriété afin de ne pas apporter de nuisances à son ou ses voisins ou sur le domaine public.

Aucun branchage ne doit surplomber un trottoir ou une propriété voisine, les chardons doivent être détruits, les trottoirs ne doivent pas servir de lieu de stockage, chacun doit nettoyer le trottoir au droit de sa propriété, etc ...

Publicité

NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Reduisons vite nos déchets !

OUI à l'Info des collectivités **Merci**

www.reduisonsnosdechets.com

Ces autocollants sont à votre disposition à la mairie.

Carte d'identité

Vérifier bien la date de validité de votre carte d'identité.

Il faut compter environ 6 semaines pour la délivrance de ce document.

Si vous possédez déjà une carte, présentez-vous à la mairie de votre domicile où il vous sera demandé :

- votre carte périmée
- 2 photos d'identité
- un justificatif de domicile

à votre nom et à votre adresse.

Votre présence est indispensable pour la prise de votre empreinte.

10 ans + 5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

ATTENTION – les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Par contre, pour les mineures (moins de 18 ans) les cartes d'identité restent valables 10 ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur :

www.diplomatie.gouv.fr

pour plus d'informations.

Passeport

14 communes dans l'Yonne sont habilitées à délivrer les passeports dont la mairie de Chablis

Il vous sera demandé :

- votre passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal à 88€ (majeur)
- 2 photos
- un justificatif de domicile à votre nom

et à votre adresse.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



La mairie de Chablis reçoit
du lundi au vendredi
de 9h à 11h 30mn
et de 16h à 17h



Autorisation de sortie de territoire

Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012).

Site Internet de la mairie

La mairie dispose d'un site internet à l'adresse suivante :

www.mairie-maligny-89.fr

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant la commune et les services qui s'y rattachent.

Un bref historique vous donnera peut-être le goût de faire des recherches plus approfondies sur le village.

Des photos de la vie communale vous rappelleront les événements festifs auxquels vous avez éventuellement participé.

Ce site est régulièrement mis à jour. Il est d'ailleurs en cours de refonte et sa nouvelle version apparaîtra dans les mois à venir.

Permis de conduire

A partir du 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduite au format « carte de crédit ».

Un titre unifié au niveau européen mais le principe du permis à points ne change pas.

Un titre sécurisé et plus pratique. Le nouveau permis contiendra une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude.

Les usagers n'auront plus à se déplacer pour retirer leur titre de conduite. Les permis seront envoyés directement au domicile du titulaire.

Ne pas se déplacer en Préfecture pour demander un nouveau permis. En effet, tous les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les 38 millions de permis de conduire existants seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015



Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.

A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.



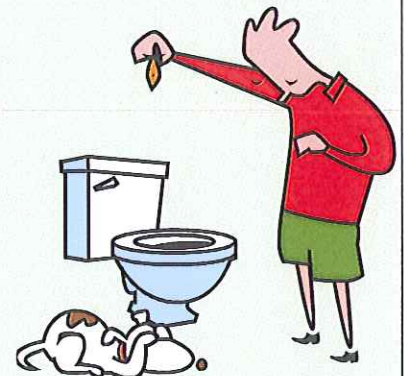
Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- **lingettes**, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.

REUNION DU 9 JUILLET 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET.
C.FANTIN. B.DI BLAS. M.BONNET.
T.CORBERON. O.SAVARY. C.DESPLAT.
P.SODOYER. X.RATTE. JP.DURUP.

Absents excusés: D.LOROT (pouvoir B.DI BLAS). F.TURCIN (pouvoir M.BARBE).

Absent: R.SEGAULT.

Secrétaire de séance: C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation. Il est passé à l'ordre du jour.

TRANSPORT SCOLAIRE - GROUPE SCOLAIRE

Suite à la remise en cause de la gratuité des transports scolaires, les membres du SIVOS ont souhaité que les communes adhérentes remboursent aux parents la somme qu'ils auront versée pour que leur enfant puisse fréquenter une classe maternelle ou primaire (90€) ou le collège (100€).

Les communes de Villy, La Chapelle et Lignorelles ont décidé de rembourser les parents.

Notre collectivité, à ce jour, à 19 enfants transportés en primaire et 33 au collège.

Le remboursement serait à faire après le 15 octobre mais uniquement pour les enfants qui empruntent réellement le car.

Gérard ARNOUITS - cette décision aurait une durée de 2 à 3 ans car il semble que le plus raisonnable soit la construction d'un groupe scolaire.

Luc NOLET - vendre l'école maternelle.

Gérard ARNOUITS propose aux élus de faire un appel de candidatures pour le choix d'un architecte.

Il est passé au vote:

1) pour le remboursement des familles pour le transport scolaire des maternelles, primaires et collège: les élus acceptent cette proposition à l'unanimité, pour une année.

2) mise à l'étude pour la construction d'un groupe scolaire: les élus acceptent, à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES

Les élus sont informés qu'une réunion a été organisée entre les parents, les enseignants et les membres du SIVOS.

Il est remis à chacun un extrait du guide pratique des rythmes à l'école édité par l'Education nationale, sur les activités périscolaires ainsi que des exemples d'emploi du temps, à savoir que: 45 mn par jour doivent être consacrés à ces activités.

Que peut-on mettre en place? voir avec les enseignants, le personnel en place et présenter un projet aux parents en février.

Il semble que certaines communes aient mis en place, 2 fois 1h 30, plutôt que 4 fois 45 mn ce qui peut permettre la mise en place d'activités plus intéressantes.

Catherine DESPLAT - nous bénéficierons de l'expérience des communes qui appliqueront cette réforme dès cette rentrée.

MANIFESTATION DU 14 JUILLET

Les élus assureront le service à l'occasion du vin d'honneur du 14 juillet offert de 11h à 12h sur la place du lavoir avec une aubade de l'Original Big Band.

Bruno DI BLAS craint que les gens n'osent pas participer au vin d'honneur s'ils ne participent pas au méchoui.

Il semble que pour l'heure du vin d'honneur nous ayons essayé toutes les possibilités.

INFORMATIONS DIVERSES

Subventions: La responsable de la coopérative scolaire et du club de tennis remercient la municipalité pour le versement d'une subvention à leur association.

Fleurissement: ce sont 9 personnes qui se sont inscrites au concours des maisons fleuries.

Mur du tennis: les échos semblent favorables.

Matériel du GTS - 4 bancs sont manquants! Ce matériel n'est utilisé que par les associations du village.

Grange Boussard - lui signaler l'état des tuiles de sa toiture.

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. C.FANTIN. B.DI BLAS. M.BONNET. T.CORBERON. O.SAVARY. C.DESPLAT. X.RATTE. JP.DURUP. D.LOROT. F.TURCIN.

Absents excusés: R.SEGAULT. (pouvoir C.DESPLAT). L.NOLET. (pouvoir G.ARNOUITS). P.SODOYER (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance: F.TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation. Il est passé à l'ordre du jour.

VOIRIE

Groupe scolaire: la voie de contournement du groupe scolaire est terminée. Les barrières ont été posées devant le portail et l'accès se fera désormais par la rue des Ecoles.

Un acte sera passé en l'étude de Maître Topin afin d'officialiser cet échange.

Les élus réitèrent leur souhait de construire un groupe scolaire et mandatent le maire afin de lancer un appel d'offres pour le choix d'un architecte.

Rue de Picardie: la circulation s'étant amplifiée dans cette rue toutes les maisons étant occupées, il paraîtrait raisonnable de mettre cette voie en sens unique, dans le sens rue des Maisons Rouges, rue de Picardie. L'accès se ferait de la Grande rue, par la rue des Maisons Rouges car la visibilité est réduite dans l'autre sens.

Les élus demandent qu'un courrier soit adressé aux riverains concernés afin de leur demander leur avis.

QUESTIONS DIVERSES

Concours maisons fleuries: la commission environnement s'est réunie le 12 juillet afin de procéder au classement des différentes propriétés, à savoir :

Maison avec jardin: CHAMON Florence (1^{er}). FANTIN Michel (1^{er}). SAUVAGEOT Michel (2^{ème}). BRIQUEMONT Michèle (3^{ème}). LOCHOW Andrée (4^{ème}). GANTHIER André (5^{ème}).

Balcon ou façade: VIEIRA RODRIGUES José (1^{er}). DUBOIS Bernard (2^{ème}). RILLIOT Hubert (3^{ème}).

Girod médias: la visite trimestrielle a eu lieu et un panneau a été mis pour le salon de coiffure.

Sapeurs-pompiers: un courrier a été adressé aux sapeurs-pompiers afin de les féliciter pour leur dévouement à l'occasion des nombreux départs de feux.

Hangar: des fournitures seront achetées afin de finir les travaux intérieurs.

Bâtiments: Ecole maternelle - les peintures des volets ont été réalisées et les portes réparées par le menuisier; groupe scolaire - la toiture devrait être réparée aux vacances d'automne; caveau - une société a pris rendez-vous lundi pour faire un devis pour l'insonorisation de cette salle.

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. C.FANTIN. B.DI BLAS. M.BONNET. T.CORBERON. O.SAVARY. X.RATTE. JP.DURUP. D.LOROT. F.TURCIN. R.SEGAULT. P.SODOYER. JP.DURUP.

Absents excusés: L.NOLET. (pouvoir G.ARNOUITS). C.DESPLAT. (pouvoir M.BONNET).

Secrétaire de séance: T.CORBERON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Il est passé à l'ordre du jour.

BATIMENTS

Hangar: il est fait le point sur les travaux (la dalle sur la mezzanine a été coulée, les vestiaires sont en cours, etc ...), 2 armoires ont été commandées pour ranger les produits phytos.

Caveau - un devis a été demandé à la société Traitement et Correction Acoustique (TCA) pour l'acoustique. Les élus émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Groupe scolaire - les élus sont informés qu'un appel d'offres a été lancé afin de choisir un architecte, la remise des plis étant fixée, au lundi 16 décembre 2013.

Rythmes scolaires - une réunion est prévue le 21 novembre prochain entre les enseignants et les maires des communes du SIVOS. Une nouvelle réunion avec les parents sera faite ultérieurement.

Gérard ARNOUITS proposera pour les écoles maternelles, le TAP sur le temps méridien et pour les primaires, 2 fois 1h 30mn et non pas 4 fois 45mn afin d'organiser des activités intéressantes.

VOIRIE

Réalisations 2013: la rue des coteaux fleuris a été, en partie, refaite en enrobé, les trottoirs de la rue Auxerroise, la mise en sécurité du groupe scolaire, le chemin piéton à l'entrée sud du village ont été réalisés, et les trottoirs dans la Grande rue de la rue du Grand Cotat à la rue du Temple seront faits la semaine prochaine.

Prévisions 2014 - Maurice BARBE porte à la connaissance des élus le devis qui

a été établi par la société Eiffage pour les travaux de réfection des bordures et du revêtement de la rue du Moulin, de la rue du Petit Cotat et de celle du Grand Cotat.

Communauté de Communes du Pays Chablisien - il est rappelé aux élus qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 les routes intercommunales seront à charge de cette nouvelle collectivité.

QUESTION DIVERSE

Communauté de Communes du Pays Chablisien: il est remis aux élus les statuts de la communauté de communes issue de la fusion de la CCVS et de la CCC qui ont été adoptés à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Girodmédias: le panneau signalétique pour la salle Lafarge a été installé.

Navette du Tonnerrois: il est donné le bilan de ce service pour l'année 2013.

Vol: il est remis à chacun un dépliant fourni par la Gendarmerie pour la protection des actes de délinquance.

Environnement: il est proposé d'organiser une plantation d'arbres au lieudit « la plage » et d'organiser un pot avec la population le samedi 30 novembre à 10h 30mn.

Comité des Fêtes: cette association souhaite utiliser le car du SIVOS pour conduire les enfants sur Auxerre ce qui n'est pas possible, ce véhicule n'appartenant pas à la commune de Maligny.

Syndicat d'aménagement du Serein - Jean-Paul DURUP donne aux élus le compte-rendu de la dernière réunion de ce syndicat où il a été évoqué l'extension de ce syndicat aux communes du bassin versant.

REUNION DU 19 DECEMBRE 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : M.BARBE. C.FANTIN. B.DI BLAS. M.BONNET. T.CORBERON. O.SAVARY. D.LOROT. JP.DURUP. L.NOLET. C.DESPLAT. X.RATTE. R.SEGAULT. P.SODOYER.

Absent excusé : F.TURCIN.

Secrétaire de séance : C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Il est passé à l'ordre du jour.

BATIMENTS

Groupe scolaire : il est porté à la connaissance des élus le résultat de la commission d'appel d'offres, pour le choix de l'architecte, pour l'extension du groupe scolaire.

A savoir que 2 candidatures sont arrivées hors délais, il restait donc 19 candidatures.

Après analyse, le candidat ayant obtenu le plus de points, soit 80, est Monsieur GALLARD Didier, architecte à Chablis.

Les critères étaient : la capacité professionnelle pour 40 points (20 sur l'effectif du cabinet et 20 sur le matériel disponible) ; la capacité technique pour 40 points (20 sur le nombre d'écoles ou de pôles enfance construits et 20 sur le nombre de constructions en ossature et bardage bois) et la capacité financière pour 20 points.

En ce qui concerne la subvention de ce projet, le dossier au titre de la DETR devra être déposé avant le 31 mars 2013.

Les élus, acceptent les propositions ci-dessus, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Hangar communal : Les élus sont informés que des vols ont été commis dans le hangar (taille-haie, nettoyeur, débroussailleuse, un bidon d'essence et la vitre du véhicule a été cassée).

Ecoles

Les élus sont informés que l'enseignant des CM souhaiterait emmener ses élèves en voyage à la neige.

Ce voyage n'étant pas organisé tous les ans, son financement n'est plus assuré par l'intermédiaire du SIVOS.

Aussi, pour assurer le financement, chaque commune verse directement à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole le montant de sa participation.

Pour le prochain voyage il nous est demandé 150€ par enfant, soit, pour 19 élèves de notre commune, une participation de 2 850€ que nous pourrions inscrire au budget primitif 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la population - suite aux enquêtes de 2009 à 2013, il s'avère que notre commune a une population totale de 811 habitants.

Association - le bilan annuel du Club de l'Amitié a été remis à chacun.

Scrutin pour les municipales - il est expliqué aux élus le nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections.

REUNION DU 28 JANVIER 2014

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. C.FANTIN. B.DI BLAS. M.BONNET. T.CORBERON. O.SAVARY. JP.DURUP. D.LOROT. F.TURCIN. R.SEGAULT. P.SODOYER. JP.DURUP. L.NOLET. C.DESPLAT.

Absent excusé: X.RATTE (pouvoir G.ARNOUITS).

Secrétaire de séance: C.DESPLAT.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Il est passé à l'ordre du jour.

Contingent incendie: les élus sont informés que la communauté de communes du pays chablisien ne pourra plus assumer le paiement du contingent incendie qui revient à chaque commune, soit pour Maligny une dépense nouvelle de 27 253.49€ à intégrer au budget primitif 2014.

Subventions - les élus ne souhaitent pas augmenter le montant des subventions allouées aux associations par rapport au budget primitif 2014.

BOUCLES DE L'YONNE

Nous avons été sollicités par M.VRAIN Jean-Pierre pour la course cycliste « Les boucles de l'Yonne » qui est organisée vers le 15 août sur 3 jours et attire de 150 à 170 coureurs.

Tous les ans, 3 communes sont sollicitées. Briennon sur Armançon et Aillant sur Tholon sont déjà retenues.

Les conseillers municipaux souhaitent que la commune soit associée à cette course.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections - Municipales les 23 et 30 mars; Européennes le 25 mai; Sénatoriales en septembre.

Domanys - Cet organisme informe la mairie qu'il souhaite vendre un pavillon sur la commune. Cette offre est faite à 3 de leurs locataires.

C.F.A. la Noue - Ce centre de formation nous sollicite pour l'octroi d'une subvention. Les élus refusent cette requête.

Associations locales - Il est remis, à chacun, le bilan annuel de: Amicale des sapeurs-pompiers, les Amis de l'école, Arts et saveurs, Club de l'amitié et le Tennis.

QUESTIONS DES ELUS

Comité des Fêtes - Thierry CORBERON ayant été élu en qualité de président de cette association déclare cesser ses fonctions au sein de la commission des fêtes communale.

Bâtiments - voir la gouttière et le vélux du lavoir, les portes et les fenêtres du CPI, le dépositaire au cimetière.

Environnement -

« Plage » les arbres seront plantés quand le niveau du Serein le permettra. Vérifier l'état du gué sur le chemin de la plage.

Verger: le samedi 8 mars, à 14h 30min, M.DELBOS viendra faire une démonstration de taille, la population sera invitée.

Balayage - R.SEGAULT propose que la population soit informée par mél des jours de balayage afin que les véhicules ne soient pas stationnés sur la chaussée.

REUNION DU 6 MARS 2014

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. C.FANTIN. B.DI BLAS. M.BONNET. T.CORBERON. O.SAVARY. JP.DURUP. D.LOROT. F.TURCIN. R.SEGAULT. P.SODOYER. JP.DURUP. L.NOLET. C.DESPLAT. X.RATTE.

Secrétaire de séance : L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Il est passé à l'ordre du jour.

Sécurisation complexe sportif

Il est proposé de faire l'acquisition de 2 panneaux «ralentissez, pensez aux enfants» afin de rappeler aux automobilistes que des enfants circulent sur la rue du Stade (à l'entrée du terrain de pétanque et en face des maisons). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Chiens

Dans l'espace Lafarge, il y a de plus en plus de déjections canines, il est proposé d'installer un distributeur de sachets plastiques.

Les élus sont sceptiques sur l'efficacité de la mise à disposition de sachets.

Toutefois, il est décidé de faire l'acquisition d'un distributeur avec la pose d'un panneau et d'une poubelle (14 pour, 1 abstention: JP.DURUP).

Elections municipales

Bureaux de vote

Dimanche 23 mars 2014

8h à 10h 30mn	. Chantal FANTIN . Thierry CORBERON . Denis LOROT
10h 30mn à 13h	. Mireille BONNET . Philippe SODOYER . François TURCIN
13h à 15h 30mn	. Catherine DESPLAT . Maurice BARBE . Régis SEGAULT
15h 30mn à 18h	. Jean-Paul DURUP . Luc NOLET . Olivier SAVARY
Dépouillement	Tous les élus disponibles

Dimanche 30 mars

8h à 10h 30mn	. Chantal FANTIN . Thierry CORBERON . Denis LOROT
10h 30mn à 13h	. Mireille BONNET . Bruno DI BLAS . Philippe SODOYER
13h à 15h 30mn	. Catherine DESPLAT . Maurice BARBE . Régis SEGAULT.
15h 30mn à 18h	. Jean-Paul DURUP . Luc NOLET . Olivier SAVARY.
Dépouillement	Tous les élus disponibles

X.RATTE se propose de remplacer tout absent au 2^{ème} tour.

A chaque tour, le maire assure l'ouverture et la fermeture du bureau de vote ainsi que le dépouillement.

Bâtiments

«Grange Pasquet» et école maternelle - une estimation des Domaines a été demandée au cas où la commune souhaiterait vendre ces 2 propriétés.

Un administré a fait part de son intérêt pour la grange. Toutefois, si elle était vendue il y aurait lieu de faire une division en volume compte tenu de la présence d'un transformateur.

Propriété «Lamblin» - la vente est faite. Tous les gravats devront être évacués avant son utilisation.

Groupe scolaire - l'architecte devrait produire un avant-projet chiffré avant la fin du mois.

Fête de la musique - Le groupe folklorique « le Regain » assurera une prestation le 21 juin à partir de 11h, dans l'espace Lafarge.

AS Chablis Rugby - cette association nous sollicite pour le versement d'une subvention. Les élus refusent d'accéder à cette requête.

INFORMATIONS DIVERSES

Balayage - évolution des tarifs de balayage pratiqués par la commune de Chablis, à savoir: 2011: 66.50€; 2012: 75€; 2013: 90€; 2014: 96€.

La poste - pour assurer la prestation du point poste, la gérante de l'épicerie perçoit une compensation mensuelle.

Les boucles de l'Yonne - la candidature de notre commune n'a pas été retenue pour cette année mais pour 2015.

Girodmédias - la vérification des panneaux a été effectuée le 27 février dernier et aucun problème n'a été signalé.

Appels à la générosité publique - le calendrier 2014 est remis aux élus.

Plan Vigipirate - le nouveau dispositif est remis à chacun.

SIAVSerein - Le compte administratif est communiqué aux élus. Il est évoqué le problème de l'érosion des berges.

PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) - une plaquette d'information est remise à chacun.

Questions des élus

O.SAVARY a été sollicité par un viticulteur pour savoir si la commune pouvait étudier la récupération et le traitement des eaux de lavage des tracteurs après les traitements (phyto bac ?). Réunir les professionnels afin de débattre du sujet.

Philippe SODOYER pense que ce projet ne relève pas de la compétence de la mairie mais des intéressés car c'est du domaine du privé.

REUNION DU 18 MARS 2014

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET.
C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET.
R.SEGAULT. T.CORBERON. D.LOROT.
O.SAVARY. C.DESPLAT. P.SODOYER. JP.DURUP.
X.RATTE.

Secrétaire de séance: R.XAVIER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.
Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2013 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 569 110.82€ en dépenses et à la somme de 870 412.54€ en recettes, soit un excédent de 301 301,72€, et pour la section d'investissement à la somme de 532 875.77€ en dépenses et à la somme de 339 569.56€ en recettes, soit un résultat négatif de 193 306.21€. D'où un résultat général excédentaire de 107 995.51€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

Maurice BARBE fait voter le compte administratif pour l'exercice 2013. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 14 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2014

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 813 022€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 1 310 284€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 15 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir: Taxe d'habitation: 17.83%; Foncier bâti: 15%; Foncier non bâti: 25.59%; Cotisation Foncière des Entreprises: 20.48%

Groupe scolaire - l'esquisse proposée par l'architecte est présentée aux élus ainsi que l'estimation chiffrée.

Festivités du 14 juillet - le méchoui organisé par les sapeurs-pompiers aura lieu le dimanche 13 et les autres festivités, le lundi 14.

Ralentisseur, grande rue - afin de protéger l'accotement il est proposé de faire l'acquisition de glissières de sécurité à poser de chaque côté du ralentisseur, à étudier.

Gérard ARNOUITS remercie les élus de leur implication pour la collectivité pendant ces six années.

Réunion du 28 mars 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 18h 30min.

Présents : Gérard ARNOUITS. Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET.

Absent excusé : F.TURCIN (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : D.GAUTHIER.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général de l'Yonne, Maire, qui, après l'appel nominal, donne les résultats constatés aux procès-verbaux des élections, à savoir :

Date élection	1 ^{ère}	Nom - prénom	Nb. suffrages
1977		ARNOUITS Gérard	268
1989		NOLET Luc	282
1995		LOROT Denis	274
1995		SAVARY Olivier	270
2001		BARBE Maurice	282
2001		DI BLAS Bruno	265
2008		CORBERON Thierry	293
2008		TURCIN François	283
2008		RATTE Xavier	277
2008		SODOYER Philippe	272
2014		DUCHET Xavier	295
2014		GAUTHIER Damien	283
2014		BROUIN Danièle	279
2014		PHILIPPE ép.CHAMON Florence	279
2014		VALLEE ép. HOUEL Lénia	278

Les conseillers municipaux sont installés dans leur fonction et Gérard ARNOUITS, doyen d'âge, prend la présidence pour l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.122.4, L.122.5 et L.122.8 du code des communes, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.122.4 du code des communes.

Il est fait appel de candidature. Gérard ARNOUITS étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire, 1 bulletin blanc : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Gérard ARNOUITS, quatorze voix, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Il est décidé de procéder à l'élection des adjoints dans les mêmes formes et sous la présidence de Gérard ARNOUITS, élu maire.

Il est demandé aux conseillers le nombre d'adjoints qu'ils souhaitent élire, à savoir que pour le dernier mandat, ils étaient trois.

Il fait passer au vote pour le nombre d'adjoints. Les élus, à l'unanimité, décident d'élire quatre adjoints.

Election du premier adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Maurice BARBE étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Maurice BARBE, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Luc NOLET étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Luc NOLET, 13 voix. Philippe SODOYER 1 voix.

Luc NOLET, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Olivier SAVARY étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Olivier SAVARY, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Philippe SODOYER étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Philippe SODOYER, 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Gérard ARNOUITS remercie tous les élus d'avoir respecté leurs engagements.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Les élus, après en avoir délibéré, décident d'allouer :

- au maire l'indemnité, au taux maximal autorisé, soit 31% de l'indice 1015 (article L 2123-23 du CGCT).

- aux adjoints, l'indemnité, au taux maximal autorisé, soit 8,25% de l'indice 1015 (article L 2123-24 du CGCT).

Séance levée à 19h 37mn.

Réunion du 3 avril 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de G.ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Gérard ARNOUITS, Olivier SAVARY, Denis LOROT, Luc NOLET, Bruno DI BLAS, Maurice BARBE, Xavier RATTE, Thierry CORBERON, Philippe SODOYER, Florence CHAMON, Danièle BROUIN, Damien GAUTHIER, Xavier DUCHET, François TURCIN.

Absente excusée : Lénia HOUEL (pouvoir X.DUCHET).

Secrétaire de séance : F.TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMMISSIONS

Il est passé à la constitution des commissions et rappelé que le maire étant membre de droit de toutes les commissions, il ne sera nommé dans aucune.

Il est également rappelé qu'il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des obligations professionnelles de chacun pour la programmation des réunions mais qu'en fonction des sujets traités ou des intervenants les réunions en journée ne pourront pas être évitées.

Il est demandé aux responsables de commissions de faire un rapport à l'issue des réunions auxquelles ils participent.

Finances et budget : M.BARBE, L.NOLET, O.SAVARY, P.SODOYER.

Commission d'appel d'offres : M.BARBE, O.SAVARY, D.GAUTHIER (délégués titulaires), B.DI BLAS, P.SODOYER, L.NOLET (délégués suppléants).

Personnel : M.BARBE, L.NOLET, O.SAVARY, P.SODOYER.

Comité Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : T.CORBERON, L.HOUEL, F.TURCIN, M.BARBE, D.BROUIN.

Cette commission étant paritaire, il y a lieu de nommer 5 personnes non élues. Il est proposé que soient contactés : Chantal FANTIN, Mireille BONNET, Jeannine SOWINSKI, Régis SEGAULT, Marie-Claude POULLET.

Commissions pour lesquelles les adjoints ont des délégations

Voirie : M.BARBE, adjoint responsable, F.TURCIN, D.BROUIN, D.LOROT, L.NOLET.

Bâtiments et travaux : O.SAVARY, adjoint responsable, B.DI BLAS, X.DUCHET, X.RATTE, D.GAUTHIER.

Environnement : P.SODOYER, adjoint responsable, D.BROUIN, L.HOUEL, F.CHAMON, T.CORBERON, X.RATTE.

Communication et manifestations : L.NOLET, adjoint responsable, X.DUCHET, P.SODOYER, F.TURCIN.

Il est passé à la désignation des élus pour les commissions intercommunales. En effet, ces instances devant se réunir au plus tôt afin d'élire leurs présidents et vice-présidents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHABLISIEN (C.C.P.C.)

Notre commune a 3 sièges et la loi impose que ce soit le maire et les 2 premiers adjoints en qualité de délégués titulaires : G.ARNOUITS, M.BARBE, L.NOLET.

SIVU DU MOULIN DES FEES

Délégués titulaires : G.ARNOUITS, X.RATTE.

Délégués suppléants : O.SAVARY, P.SODOYER.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.O.S.)

Délégués titulaires : G.ARNOUITS, B.DI BLAS.

Délégués suppléants : F.CHAMON, X.DUCHET.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA GARENNE

Délégués titulaires : G.ARNOUITS, M.BARBE.

Délégués suppléants : D.LOROT, D.GAUTHIER.

SYNDICAT DU COLLEGE DE CHABLIS

Délégués titulaires : G.ARNOUITS, B.DI BLAS.

Délégués suppléants : D.LOROT, D.GAUTHIER.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE (S.D.E.Y.)

Délégué titulaire : L.NOLET.

Délégué suppléant : X.DUCHET.

Ce syndicat regroupe 455 communes réparties en 8 secteurs appelés Commissions locales d'énergie (CLE). Chaque CLE devra se réunir afin de nommer des délégués qui siégeront au Comité départemental.

SYNDICAT DU BASSIN DU SEREIN

Délégué titulaire : T.CORBERON.

Délégué suppléant : P.SODOYER.

Ce syndicat a été créé le 1^{er} avril 2014, il est constitué de 115 communes, son siège social est à la mairie de Mont-Saint-Jean (Côte d'or).

GROUPE SCOLAIRE

Afin de déposer des demandes de subventions avant le 31 mars 2014, il a été demandé à D.GALLARD de chiffrer un projet d'extension du groupe scolaire et de présenter plusieurs esquisses.

Ce projet consiste au regroupement de toutes les classes : maternelles de Lignorelles et Maligny et la classe de CP.

Les économies faites avec les abonnements et les consommations d'électricité, de téléphone, etc ... la suppression du transport du midi et la prise en charge d'un seul poste d'ATSEM, devraient financer tout ou partie de l'annuité d'emprunts.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Une voie a été créée de la rue des Coteaux Fleuris à la rue des Ecoles (contour du groupe scolaire). Il est demandé aux élus de réfléchir à la dénomination de cette rue.

Délégations du conseil municipal au maire

Il est demandé aux élus s'ils souhaitent déléguer certaines compétences au maire, à savoir :

Indemnités de sinistre : autoriser le maire à accepter les indemnités de sinistre.

Locations immeubles : autoriser le maire à signer les baux avec les locataires pour les différents logements pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Concessions funéraires : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Droit de préemption : compte-tenu des délais courts qui encadrent la procédure (2 mois) autoriser le maire à signer les demandes qui n'intéresseraient pas un projet communal.

Rémunération : autoriser le maire à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissier de justice et experts.

Les élus émettent, à l'unanimité, un avis favorable à ces délégations.

INFORMATION DIVERSE

Cérémonie commémorative – les élus sont conviés à la cérémonie du 8 mai. Le rendez-vous est fixé à 11h à la mairie.

Questions des élus

- D.BROUIN demande qui peut célébrer les mariages.

Le maire, en son absence un adjoint, une délégation pourrait être donnée, à titre exceptionnel, à un conseiller municipal pour qu'il officie pour un de ses enfants.

- T.CORBERON souhaite réhausser le stand de l'école.

Réunion du 29 avril 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de G.ARNAOUTS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Gérard ARNOOUTS. Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Lénia HOUEL. Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET. François TURCIN.

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

BÂTIMENTS

Grange – rue des Maisons Rouges

Lors de notre dernière réunion nous avons évoqué la vente de l'ancien local technique, sis rue des Maisons Rouges.

Les services des Domaines se sont déplacés le lundi 14 avril et ont estimé ce bâtiment.

La commune devra faire une division en volume de cette propriété compte-tenu de la présence d'un transformateur dans ce local.

Groupe scolaire

Il est remis à chacun le projet modifié par la commission des bâtiments.

Florence CHAMON et Luc NOLET – la partie préau ne semblera pas efficace en raison de sa faible profondeur. Voir si le supplément demandé pour cette création est justifié.

Gérard ARNOOUTS rappelle que ce n'est pas un préau mais une circulation.

Denis LOROT – où vont se trouver les rangements dans la partie « dégagement ».

Les élus arrêtent le projet tel que la commission l'avait modifié. L'architecte préparera le dossier définitif pour le 22 mai prochain.

Les travaux devraient commencer au cours du dernier trimestre de cette année pour s'achever fin 2015.

Il est remis à chacun le compte-rendu de la commission des bâtiments du 15 avril 2014.

Rythmes scolaires

Il est rappelé aux élus le planning prévu avant les propositions du ministre de la semaine dernière.

Maternelle – temps méridien. Enfants surveillés par l'ATSEM et l'enseignante (indemniser l'enseignante).

Lignorelles – 45 mn, en fin d'après-midi, 16h 15mn à 17h (ATSEM + 1 animateur).

CE/CM - 1h 30mn, 2 fois par semaine. Mardi et Vendredi - 13h 45 à 15h 15mn et 15h 15mn à 16h 45mn.

CP - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi – 45mn – 16h à 16h 45mn.

Mercredi - plusieurs hypothèses.

1) 9h 30mn à 12h 30mn, soit 12h 45mn à Lignorelles ? (accueil péri-scolaire) ?

Le collège finit à 12h 15mn.

2) départ plus tôt pour que tout le circuit soit fait avant le collège.

3) conduire les enfants au centre de loisirs de Chablis en allant récupérer les collégiens.

Suite à l'annonce du Ministre, Benoit Hamon qui propose la semaine de 24h d'enseignement ou de 23h, à savoir :

- semaine de 24h = 3 jours et demi de 6h d'école, soit 21h + ½ journée de 3h le mercredi et ½ journée de 3h de TAP.

- ou semaine de 23h = 3 jours et demi de 6h d'école, soit 21h + ½ journée de 2h le mercredi et ½ journée de 3h de TAP, le nombre d'heures manquantes étant à récupérer sur les vacances d'été ?

L'avantage de cette proposition est de résoudre le transport du mercredi et le planning pourrait être le suivant :

CE1-CE2 : lundi après-midi (3h) ; MS-GS : mardi après-midi (3h) ; PS-MS : mercredi matin (2h) ; CM1-CM2 : jeudi après-midi (3h) ; CP : vendredi après-midi (3h) ; les heures à récupérer pourraient l'être sur la 1^{ère} semaine de juillet.

Rechercher des personnes ressources afin d'animer les NAP.

Une réunion avec les enseignants, les parents et les élus du SIVOS sera organisée courant mai.

VOIRIE

Travaux 2014

La commission de la voirie vous propose :

Trottoir rue de la Margotte (côté droit en descendant du Chemin des Hâtes soit 120m) : planter des arbres avec des grilles autour, alterner avec des arbustes et le reste du trottoir en enrobé. Danièle BROUIN demande si ce trottoir est une priorité car elle trouve ces travaux onéreux.

Gérard ARNOOUTS, ces travaux correspondent à un projet inachevé.

Xavier DUCHET, lors de la préparation du budget ces travaux ont-ils été prévus ?

Gérard ARNOOUTS rappelle que pratiquement toutes les rues ont été refaites.

La commission de la voirie se réunira afin de chiffrer l'ensemble des travaux de la commune et fixera des priorités.

Grande rue (dos d'âne) : fixer une rambarde Rondino afin que les véhicules ne roulent plus sur le bas côté.

Suite à cette réunion les élus acceptent la proposition de la pose de glissières de chaque côté du dos d'âne dans la Grande rue. L'acquisition de ces glissières sera faite chez Rondino pour un prix de 1 957.37€ TTC.

Il est remis à chacun le compte-rendu de la commission de la voirie du 10 avril 2014.

Rue Maurice FRÉCHET - nom de la voie qui relie la rue des Ecoles à la rue des Coteaux Fleuris (mathématicien né à Maligny en 1878).

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes

Le bureau de vote pour le dimanche 25 mai sera constitué comme suit :

8h à 10h 30mn : M.BARBE. F.CHAMON. X.DUCHET.

10h 30mn à 13h : D.BROUIN. L.HOUEL. D.LOROT.

13h à 15h 30mn : D.GAUTHIER. X.RATTE. F.TURCIN.

15h 30mn à 18h : T.CORBERON. B.DI BLAS. O.SAVARY.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les élus sont informés que la Direction Générale des Finances Publiques nous a rappelé que dans chaque commune devait être créée une commission communale des Impôts Directs composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Afin de désigner les contribuables qui siègeront au sein de cette commission, il nous est demandé de proposer 24 personnes, à savoir : que les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de plus de 25 ans, être inscrits au moins sur un rôle d'impôt de la commune et avoir une bonne connaissance de la commune.

D'autre part, notre commune comportant plus de 100 hectares de propriétés boisées, 1 propriétaire concerné doit être désigné.

Une liste de noms est donnée, à charge pour le maire de la compléter si nécessaire.

Route touristique du vignoble

Notre commune étant adhérente à cette association, il y a lieu de nommer un délégué qui représentera notre commune lors des diverses réunions. Olivier SAVARY se propose à cette fonction.

Environnement

Le responsable de la commission environnement vous propose la pose d'une prise électrique sur le bâtiment « Lafarge » rue des Ecoles, afin de pouvoir installer un motif en fin d'année.

Le coût pour la fourniture et la pose serait de 230€ HT. Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

Parcelle cadastrée section A n°285

Madame MEUNIER Isabelle par l'intermédiaire de son fils Charles nous propose de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°285 d'une superficie de 180 m². Les élus acceptent l'achat de cette parcelle.

Domanys

Cet organisme souhaite vendre une maison sise 3 rue du Chardonnay, sur la parcelle cadastrée A 1693 pour une contenance de 1 264m² (en jaune sur le plan) à ses occupants. Les élus émettent un avis favorable à cette demande.

Haut débit

Orange Business services nous propose l'installation d'une armoire ADSL pour que tous les habitants puissent bénéficier du haut débit.

Après avoir réalisé une étude sur la commune, en prenant en compte les contraintes liées à l'obligation de se trouver sur le passage des câbles venant de Ligny le châtel et allant jusqu'au coffret existant vers le monument aux morts.

Il nous est proposé que l'armoire dont les dimensions sont : longueur : 3736mm, largeur : 495mm et hauteur : 2135mm soit installée à l'entrée du chemin d'accès aux courts de tennis. Nous devons en choisir la couleur : vert foncé, gris ou beige.

Par rapport aux enfants il nous a été assuré que cette armoire était entièrement fermée à clé et qu'elle répondait aux normes électriques en vigueur.

Les élus émettent un avis favorable à la pose de cette armoire et choisissent la couleur beige.

Eolien

Plusieurs entreprises nous sollicitent pour l'installation d'éoliennes sur notre commune.

La CCVS avait confié une étude pour la faisabilité de zone de développement éolien à la société TAUW.

Le conseil municipal précédent avait refusé toute implantation sur le territoire de notre commune.

X.DUCHET pense qu'il serait intéressant d'analyser l'impact économique pour la commune sachant que c'est un sujet clivant.

L'avantage est un acte environnemental citoyen et un aspect financier pour la commune.

Gérard ARNOUITS rappelle que l'aspect financier ne doit pas être une priorité.

Le dossier de la société TAUW sera envoyé à chaque élu.

Subvention

L'association sportive du collège de chablis nous sollicite pour l'octroi d'une subvention afin de financer les nombreux déplacements des élèves sur les lieux de rencontres. Les élus refusent d'accorder une subvention à cette association.

QUESTIONS DIVERSES

Epannage aérien – les élus sont informés que la société Soufflet Vigne est autorisée à épandre par voie aérienne des produits pour la période du 22 avril au 22 août 2014. Pour notre commune la parcelle concernée a une surface de 2 278m².

Fin des guerres de la France en Indochine et de la bataille de Dien Bien Phu – l'hommage que rendra la France aux « Morts pour la France » en Indochine est prévu le mardi 29 avril 2014.

Séance levée à 23h 55mn.

Randonnées cyclistes – le rallye « Festins de Bourgogne » traversera notre commune le 3 mai 2014 et une randonnée cyclotouristique de l'USEP, le 23 mai 2014.

Animations – Philippe SODOYER a demandé les 2 devis suivants :

- Techno-textiles de Bourgogne a fait un devis pour une bâche à mettre sur un stand (ce stand est aujourd'hui recouvert de tôles). Le financement pourrait être assuré en partie par le GTS et le solde pourrait être payé par la commune, le comité des fêtes ayant pris en charge la tubulure.

Bruno DI BLAS émet un avis favorable au financement du solde.

Xavier RATTE précise que ce stand n'était plus utilisé à cause des « tôles ».

Les élus sont favorables au financement de la bâche à hauteur de 600€.

- Panoramic pour la diffusion du film « intouchable » en plein air. Ce film pourrait être diffusé le 14 juin à l'occasion de la kermesse.

Gérard ARNOUITS pense qu'il serait plus judicieux de proposer cette animation lors d'une manifestation.

Fête des voisins – la date retenue est le vendredi 23 mai à partir de 19h soit à l'espace Lafarge, soit rue de Picardie.

Fête de la musique – le « Regain » nous offrira une prestation le samedi 21 juin à 11h, à l'espace Lafarge.

Question des élus

Thierry CORBERON demande s'il est possible de faire le feu de la Saint-Jean sur le terrain de foot et à quelle date la dépôt de bois sera possible.

Maximum 15 jours avant la manifestation.

Xavier DUCHET demande s'il était possible de tracer une ligne médiane rue du Moulin au niveau du carrefour avec la rue du Petit Cotat.

Danièle BROUIN propose la pose d'un miroir.

Gérard ARNOUITS rappelle que la largeur de cette voie ne permet pas de matérialiser le milieu, d'autre part il faudrait recenser tous les carrefours dangereux.

Danièle BROUIN demande s'il est possible de nettoyer régulièrement le poste du Moulin quant aux odeurs persistantes.

Maurice BARBE rappelle que des travaux ont été faits et qu'un agitateur a été installé afin de diminuer ces nuisances.

Danièle BROUIN demande des explications quant à l'augmentation des taxes de l'intercommunalité.

Réunion du jeudi 5 juin 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Gérard ARNOUITS. Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Lénia HOUEL. Danièle BROUIN. Damien GAUTHIER. François TURCIN.

Absents excusés : Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN). Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY).

Secrétaire de séance : François TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

BATIMENTS

Groupe scolaire

Il est présenté l'avant projet définitif aux élus.

Gérard ARNOUITS apporte une réponse aux questions des élus, à savoir :

- Nécessité d'avoir un SAS : le hall étant chauffé, le SAS évitera les déperditions de chaleur.

- Entretien des boiseries : 10 à 15 ans sans entretien.

- Toiture végétalisée. Etanchéité par rapport à l'eau et la chaleur. Les végétaux végètent.

Danièle BROUIN, il semble qu'une toiture végétalisée soit plus onéreuse qu'une toiture classique ?

- Xavier RATTE, la construction est-elle sous haute qualité environnementale ?

- Bruno DI BLAS rappelle que l'auvent ne sera pas utile en cas de pluie et ne protégera pas du soleil. En fait, il ne sert qu'à la circulation des enfants et à l'intégration de l'extension.

Les normes : l'architecte respecte-t il les normes de construction concernant les WC ?

- Gérard ARNOUITS, au niveau sécurité il pourrait nous être demandé de créer une sortie supplémentaire.

L'avant-projet définitif nous sera fourni d'ici le 15 juin, le permis de construire sera déposé, l'appel d'offres pourrait être lancé en septembre pour un début des travaux en novembre-décembre 2014 et une fin des travaux au printemps 2016.

Rythmes scolaires

Une réunion a été organisée avec les parents, le personnel et les élus du SIVOS. Les horaires d'école étant inchangés, il n'y a pas eu d'opposition. La seule modification sera l'école le mercredi matin et l'inversion des horaires avec Lignorelles. Maligny commencera en premier ce jour-là.

Les NAP seront organisées comme suit : 2 séances d'1h 30mn par niveau. Le soutien sera fait pendant les NAP.

Contacts sont pris pour que le contenu des NAP soit conséquent (éducateurs de l'école multisports mis à

disposition, professeurs de l'école de musique, voir Profession Sport Yonne, photos, dessins, ...).

Pour le mercredi, il y aura l'accueil le matin et de 11h à 12h 15mn. Après midi, les enfants pourraient être conduits au centre de loisirs de Chablis. Une réponse est donc apportée à chacun. Il sera demandé aux parents d'être tolérants et un point sera fait aux vacances d'automne.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Les habitants de la rue de Picardie ont adressé un courrier pour la mise en sens unique de cette voie.

Un courrier avait été adressé aux riverains et les réponses étaient autant pour que contre.

Une réunion sera organisée en septembre.

Réunions

Il est remis à chacun les comptes-rendus des réunions auxquelles des élus ont participé, à savoir :

22 avril – syndicat du collège

24 avril – séance plénière de la CCPC

5 mai – commission communale

« communication, manifestation ».

12 mai – commission enfance de la CCPC

14 mai – commission environnement de la CCPC

15 mai – syndicat du bassin du Serein

20 mai – commission communale

« environnement ». M.DELBOS fera une taille « en vert » le 28 juin à 14h 30mn.

27 mai – commission communale « voirie ».

INFORMATIONS DIVERSES

Girodmédias – une prestation a été assurée par cette société le 20 mai. A cette occasion les panneaux ont été nettoyés et celui du Domaine des Chaumes a été changé.

Tennis club – cette association remercie la municipalité pour le démoissage des courts.

Kermesse des écoles – l'association des Amis des écoles invite les élus à participer à la kermesse, le dimanche 14 juin.

Questions des élus

Thierry CORBERON, au nom du Comité des Fêtes, remercie la municipalité pour la participation au financement d'une bâche pour les stands. Gérard ARNOUITS souhaite que les clous et agrafes soient ramassés après le feu de la Saint-Jean.

Gérard ARNOUITS demande aux viticulteurs de veiller à ce que leurs salariés ne prennent pas les pieds de vignes arrachés ou qu'ils les bâchent pour éviter la prolifération de toute maladie.

Cimetière – des enfants font du vélo dans le cimetière !

Séance levée à 23h 45mn.

Des départs à l'association ADMR de Ligny-Le Châtel et ses environs



Photo : Avec les bouquets dans les mains, de g. à d. Jacqueline Percheron, Agnès Soudais et Evelyne Perrot, entourées par des responsables de l'association

Lors de l'assemblée générale qui se tenait à Villeneuve-Saint-Salves, mercredi 4 juin dernier, un hommage unanime a été adressé à trois salariées qui, pour des raisons différentes, quittent l'association et le service.

« Ce n'est jamais de gaîté de cœur que l'on voit partir des salariées fidèles et professionnelles, qui faisaient les beaux jours du service depuis de nombreuses années » : c'est par ces mots que la présidente, Jacqueline Fromonot, a salué le départ de trois des quinze salariées que comptait l'association ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs.

Deux départs étaient programmés de longue date.

Après 20 années de bons et loyaux services, Jacqueline Percheron a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Il en est de même pour Evelyne Perrot, une des plus anciennes salariées de l'association puisqu'elle a débuté en 1980, à peine un an après la création du service.

Le contexte est différent pour Agnès Soudais qui n'avait pas du tout l'intention de s'arrêter. D'ailleurs elle venait d'obtenir son DEAVS (Diplôme d'Etat d'Assistante de Vie Sociale) dans le cadre d'une formation interne. Victime d'une maladie professionnelle, elle a été déclarée inapte à son poste de travail. C'est donc la mort dans l'âme, contrainte et forcée, qu'elle a quitté le service.

Toutes trois ne laissent que des regrets et leur départ a été salué par l'ensemble du personnel et des bénévoles... Des cadeaux leur ont été remis avant de lever le verre de l'amitié.

Le service continue

Pour pallier ces départs, les contrats de certaines salariées ont été revalorisés et une nouvelle salariée a été embauchée : il s'agit de Carole Bégat qui vient d'Héry. Par ailleurs, durant les deux mois d'été, des remplaçantes en CDD ont été recrutées.

En effet, le service continue et la tâche n'est pas tous les jours facile pour ceux qui ont la charge de planifier les interventions. Afin de satisfaire au mieux les demandes, la coordinatrice, Angélique Taranne, doit véritablement jongler avec les plans d'aide des financeurs qui doivent être respectés à la lettre, les besoins et les exigences des clients, les absences des salariées pour des raisons de santé ou de congés, et, hélas, avec les surprises, bonnes ou mauvaises, qui ne manquent pas en cette période estivale...

« Notre priorité, c'est d'apporter du bien-être aux personnes auprès de qui nous intervenons en les aidant du mieux possible dans leurs tâches quotidiennes. Dans ce domaine, il n'y a pas de conditions d'âge : nous pouvons aussi bien intervenir pour de la garde d'enfants à domicile ou pour des personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps possible chez elle, pour des personnes malades ou qui travaillent, qui sortent d'hospitalisation ou qui sont seules, pour des personnes qui veulent un système efficace de téléassistance...Il suffit pour cela de contacter la coordinatrice ou les bénévoles de votre commune »

Contacts

A Maligny

Sylvette Nolet, référent village, tél. 03.86.47.48.99
Mireille Bonnet, responsable téléassistance, tél. 03.86.47.47.44 ;

A la maison des services

Angélique Taranne, tél. 03.86.98.01.41 ;
Permanences lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ;
Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le Châtel.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers de Maligny tient à remercier tous les habitants de Maligny pour l'accueil qu'ils ont reçu lors du passage des calendriers pour l'année 2014.

Cette année, la participation à notre méchoui du 14 juillet a été très bonne avec 160 personnes y compris les pompiers.

Pour cela nous tenions aussi à remercier toutes les personnes qui participent à nos manifestations et nous vous donnons rendez-vous à notre traditionnelle choucroute, le

SAMEDI 25 OCTOBRE 2014



Il est à noter, en accord avec la mairie que les pompiers de Maligny continuent de faire les nids d'insectes sur la commune.

Contactez la mairie au 03.86.47.44.91. (mél : mairie.maligny@wanadoo.fr)
ou Gilles DI BLAS au 06.87.07.94.94.

L'Amicale,

CLUB DE L'AMITIE

Tous les jeudis, même pendant la période des vacances, le club de l'amitié accueille les personnes qui ont envie de passer un moment de convivialité et de jouer à des jeux multiples.

Le 29 mars, nous avons déjeuné chez Mme RABUAT, de Méré, dans une ambiance chaleureuse.

Les cours d'informatique se terminent pour les vacances au mois de juin.

Le 2 juillet, nous partons passer la journée à Provins. Le matin nous visitons un pressoir à pommes monumental du 19^{ème} siècle, c'est une pièce unique de l'Ile de France, puis dégustation de fromage de Brie. A 12 heures, déjeuner dans un restaurant de la ville. A 14 heures, spectacle équestre médiéval unique en Europe. En fin d'après-midi visite en petit train. Quoi de mieux qu'un voyage autour de Provins pour apprécier les richesses de la ville ? En 30 minutes nous effectuerons un inoubliable voyage au cœur du Moyen-Age, l'incomparable panorama des remparts s'offrira à nous. Façades à pans de bois, la célèbre maison des quatre pignons, le riche passé de Provins n'aura plus de secrets pour nous.



Au mois de septembre, nous partons pour l'Espagne dans un endroit différent, comme chaque année, pour 399€ les 10 jours tout compris, même les boissons toute la journée, ainsi que les petits gâteaux.

Pour l'année prochaine, les îles Baléares sont prévues. Tout le monde peut s'inscrire.

Au mois d'octobre nous retournerons à Carisey pour partager un repas à l'auberge du Cléon.

Puis le 29 novembre, l'assemblée générale, suivie d'un repas au caveau concocté par M. CAMU Stéphane, clôturera l'année.

Jeannine SOWINSKI

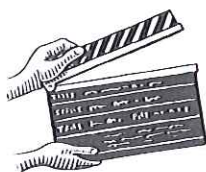
F.A.V.E.C.

Association des conjoints survivants et parents d'orphelins, secteur de Maligny.

Notre secteur comprend 27 adhérents, nous nous retrouvons le 3^{ème} lundi de chaque mois avec un goûter dans l'après-midi.

Nous passons un moment bien agréable.

Les adhérentes préparent très souvent une pâtisserie, nous les en remercions.



Nous mettons en place des jeux : belote, rami, triomino, scrabble, rummikub. Nous allons au cinéma voir les séances « Connaissance du Monde ».

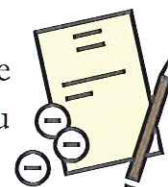
Nous avons organisé le repas de fin d'année, nous étions 52 participants.

Le traiteur, M.PAILLOT nous a préparé un repas, nous l'avons bien apprécié.

Nous organisons un pique-nique, le dimanche 6 juillet, à 12h 30mn, à Méré, chez M. RABUAT.

Un repas est prévu au lycée Vauban à Auxerre en septembre.

Une mutuelle santé, en partenariat avec Harmonie à Auxerre a été mise en place au niveau national. Vous pouvez prendre des renseignements au 03.86.47.41.05.



Nous remercions M. le Maire et l'équipe des conseillers, pour la mise à disposition gratuite de locaux confortables.

Le secteur de Maligny.

TENNIS CLUB

Il reste encore deux mois pour profiter des courts avant la saison 2015 qui débutera le 1^{er} octobre.

Cette année, l'Ecole de Tennis n'a pas eu le succès de l'année précédente avec seulement 5 inscrits. Ils ont pu profiter pleinement des conseils du moniteur Sébastien Delagneau qui a assuré les cours au gymnase de Ligny, d'octobre à avril, et sur les terrains de Maligny en mai et en juin.



Mini tournoi pour clore la saison, le 26 juin : 1^{er} Tom 2^{ème} Emma 3^{ème} Jules 4^{ème} Céline

Au mois d'avril, l'employé municipal a pulvérisé, sur la résine Green Set, un produit démoissant que le Club s'était procuré auprès de la Centrale FFT, puis a procédé à un rinçage à grande eau afin de nettoyer les surfaces de jeu qui s'encrassent inexorablement. Malheureusement les fissures continuent de progresser et de s'élargir sur les deux terrains, donnant l'impression que même les matériaux inertes ont une vie.

Le championnat d'hiver s'est déroulé au gymnase de Ligny tandis que celui de printemps s'est joué à l'extérieur hormis une rencontre qui a dû être reportée en raison de la pluie.

Le tournoi double-mixte sera organisé le dimanche 31 août.

Résultats :

Championnat d'hiver 2013-2014

Messieurs 1^{ère} division : 5^{ème}/6. L'équipe jouait en 1^{ère} division pour la première fois dans l'histoire du club.

Messieurs 4^{ème} division : 6^{ème}/6. L'équipe n'a pas démerité dans une poule au niveau relevé.

Dames 4^{ème} division : 3^{ème}/6. Bravo aux Dames pour cet honorable classement.

Championnat de printemps

Messieurs 3^{ème} division : 2^{ème}/6. La 1^{ère} place et la montée en 2^{ème} division a été manquée d'un cheveu.

Messieurs 4^{ème} division : 6^{ème}/6. Le manque de compétiteurs pour réaliser des équipes complètes à chaque rencontre n'a pas facilité la tâche du capitaine.

Les Dames n'ont pas participé à cette compétition.

Les cartes spéciales pour les vacances sont encore en vente au tarif de 26 € pour les jeunes et 47 € pour les adultes, 13 € et 24 € si le joueur possède une licence dans un autre club.

L'école de tennis reprendra le 2 octobre. Vous pouvez déjà prendre contact auprès du club si votre enfant souhaite s'inscrire ou se réinscrire. Le nombre de places étant limité, c'est la date d'inscription qui sera prise en compte pour retenir les candidatures.

Le Président, M. Nolet.

YOGA

Cette année nous avons vu le nombre de participants augmenter, dommage que la participation des adhérents ne soit pas plus régulière.

Toute personne peut venir découvrir le yoga, un premier cours découverte est gratuit.

Les cours sont animés par un professeur.

Reprise le jeudi 4 septembre à 19h, dans la salle Lafarge, à Maligny.

Le professeur et les adhérents remercient la municipalité pour la mise à disposition de la salle.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

- Odette DE MATOS : 03.86.51.55.19.
- Sylvie SEGAULT : 03.86.47.51.99.

Les adhérents,



Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) vient d'être approuvé par les services de la Préfecture.

Un document issu de ce plan, le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, vous est présenté dans ce bulletin. Il est également consultable sur le site Web de la mairie.

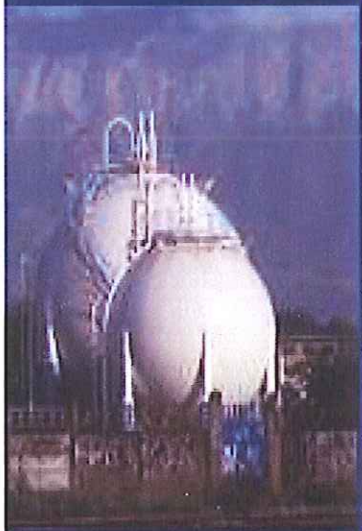
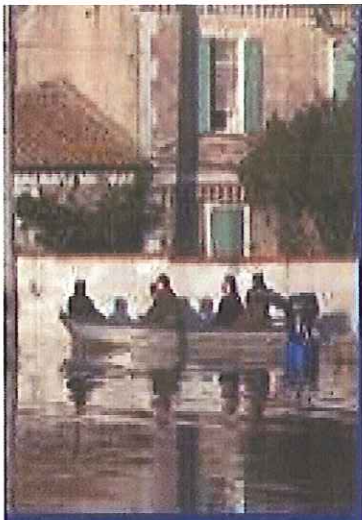
Vous y trouverez des conseils et la conduite à tenir en cas de risque majeur.

A Maligny, le risque principal est l'inondation, par débordement du Serein dans les quartiers bas du village, rue Auxerroise, rue du Moulin et rue du Colombier, voire rue des Maisons rouges.

Le risque le plus fréquent reste pourtant celui lié aux conditions météo, orage, vents violents, neige et verglas.

N'oublions pas de citer les autres risques pris en compte, nucléaire, pandémie, accident d'un véhicule transportant des matières dangereuses ou canicule.

Conservez donc précieusement ce bulletin afin de pouvoir vous référer aux pages spéciales du DICRIM le cas échéant.



DICRIM

*(Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs)*



Commune de :

MALIGNY
(89)

COMMUNE de MALIGNY

DICRIM

SOMMAIRE

Le mot du Maire p. 3

LES RISQUES

- Inondation p. 5
- Nucléaire p. 7
- Canicule p. 8
- Autres risques climatiques p. 9
- Transport matières dangereuses p.11
- Pandémie p.13

ANNUAIRE d'URGENCEp. 15

Le mot du maire

La commune de Maligny est située à 20 kilomètres d'AUXERRE et en bordure de la rivière Serein dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis seulement une petite partie de la commune est le risque d'inondation.

Crués, pandémie, risques climatiques, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**D.I.C.R.I.M.**) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

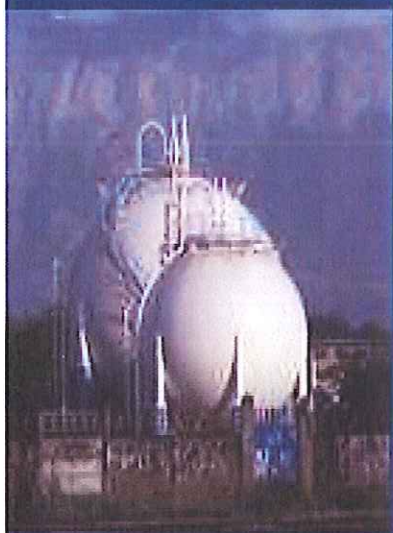
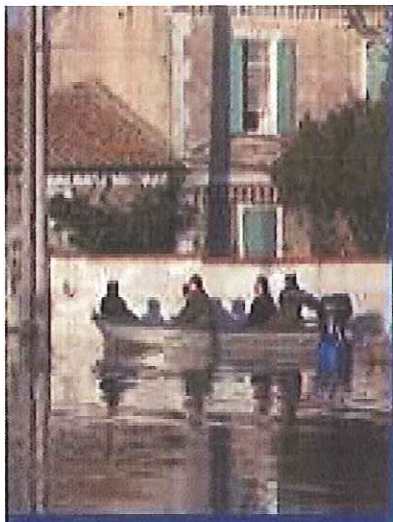
Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire



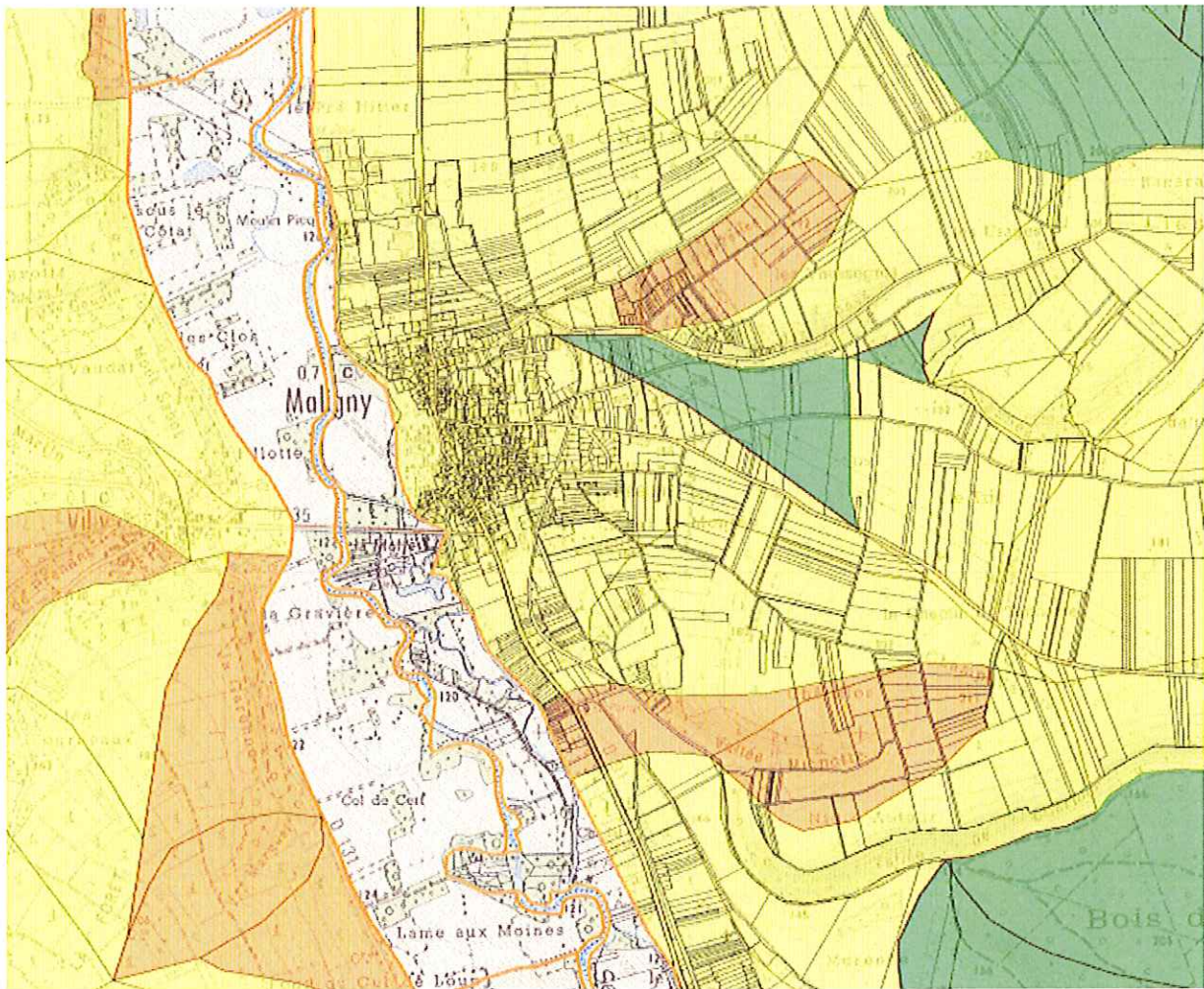
LES RISQUES

COMMUNE de MALIGNY

DICRIM

RISQUE INONDATION PAR DEBORDEMENT ET RUISSELLEMENT

Référence : PPR par inondation ruissellement - approuvé le 22 octobre 2010



Crue du Serein le 05/05/2013



ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- permanence mairie.
- Déviation des routes : rue du Moulin et rue du Colombier.
- déclenchement PCS
- prévenir les habitants des rues du Moulin, de la place du Moulin, de la rue du Colombier, du bas de la rue Auxerroise et du bout de la rue des Maisons Rouges
- prévenir éventuellement le bas de la rue du Petit Cotat, ainsi que ceux de l'impasse du petit Cotat
- prévenir les éleveurs.

ALERTE

- téléphone et, éventuellement, porte à porte par les sapeurs-pompiers

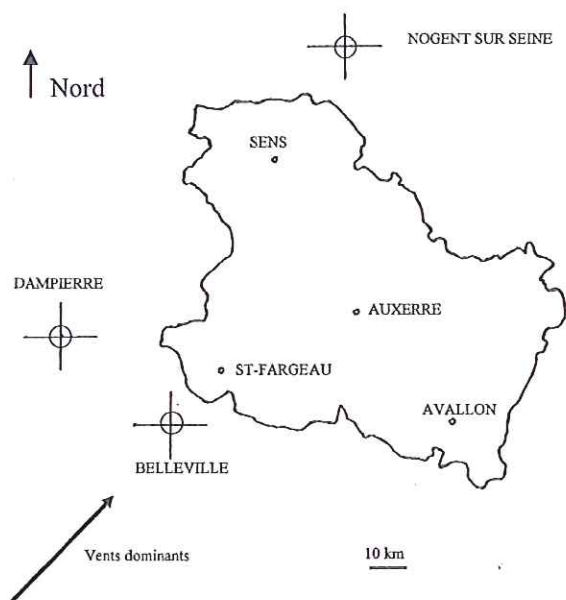
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio

COMMUNE de MALIGNY

DICRIM

RISQUE NUCLEAIRE




Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population, des écoles, de l'entreprise, IDS conditionnement
- S'assurer que le lieu de confinement (caveau de Maligny) soit ouvert
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- sirènes, etc. avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
-  au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre son habitation ou le bâtiment public le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de MALIGNY

DICRIM

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule mis à jour chaque année

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de canicule :

- Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie
- Organisation d'une surveillance
- Distribution d'eau, si nécessaire
- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés : le caveau
- Mesure de restriction d'usage de l'eau sur ordre du Préfet

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

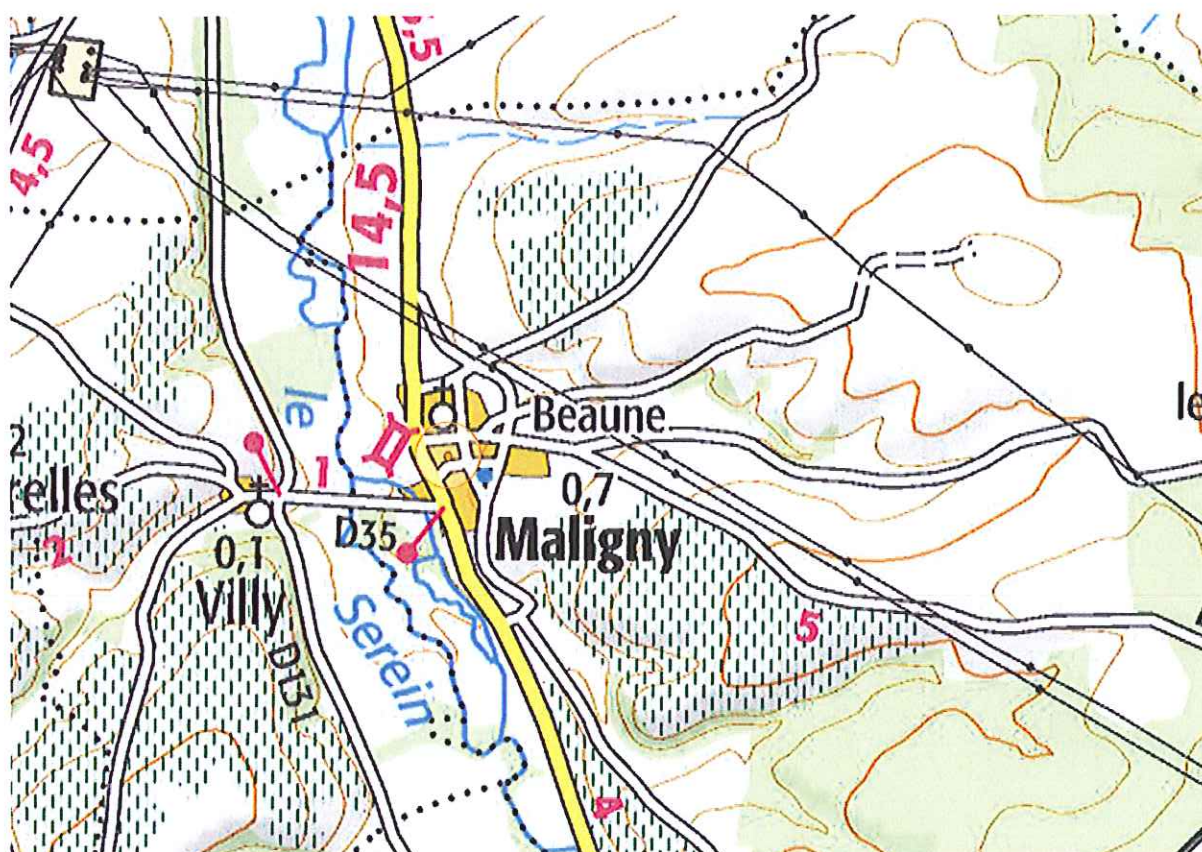
- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation



COMMUNE de MALIGNY

DICRIM

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- Permanence mairie
 - Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
 - Déclenchement du PCS ou en partie
 - Mise en place déviation / interdiction circulation (en liaison avec la Gendarmerie et le SRD, l'agence territoriale routière d'Auxerre)
-

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre son habitation ou le bâtiment public le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE de MALIGNY
DICRIM

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Large groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Luc NOLET.
- Utilise la liste des personnes fragiles

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de MALIGNY

DICRIM

ANNUAIRE D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-Loing
NUMEROS UTILES	
MAIRIE DE MALIGNY	03 86 47 44 91 mairie.maligny@wanadoo.fr
POMPIERS CODIS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex DDSV)	03.86.72.69.00
DDSCPP (ex DDASS)	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36

Site internet Mairie de Maligny

www.mairie-maligny-89.fr

La mallette utile à avoir sous la main

- Une lampe à manivelle ou à pile
- Un poste de radio
- Des piles
- Une couverture
- Des vêtements chauds
- De l'eau, des barres de céréales, des fruits secs
- Des médicaments
- Une pochette plastique pour vos papiers importants et vos ordonnances médicales si vous devez quitter votre domicile